29e ANNEE — T. LXIV N° 990 — 11 mai 1947



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux Paris Compte n° 1668

Le numéro : 12 francs
Abonnements { Un an : 260 francs
Six mois : 140 francs

Constitution Apostolique « Provida Mater Ecclesia »

au sujet des « états canoniques et des Instituts séculiers de perfection chrétienne » (2 février 1947) (1)

PIE EVEQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

L'Eglise, mère attentive, regardant comme ses enfants de prédilection (2) ceux qui dévouent leur vie entière au Christ leur Seigneur et le suivent par la voie libre et austère des conseils, a toujours mis tout son zèle et sa maternelle affection à les rendre dignes de cette surnaturelle intention et d'une vocation si angélique (3), ainsi qu'à ordonner sagement leur manière de vivre. C'est ce que démontrent abondamment, depuis les origines jusqu'à nos jours, les textes mémorables des Pontifes, des Conciles et des Pères, ainsi que le cours entier de l'histoire ecclésiastique et tout l'ensemble de la discipline canonique.

L'effort doctrinal et apostolique de l'Église pour diriger et aider la pratique des conseils date des tout premiers temps.

Et en effet, dès le berceau du christianisme, le magistère lui-même de l'Eglise s'est employé à illustrer les appels à la perfection, exprimés dans la doctrine et les exemples du Christ (4) et des apôtres (5), et a enseigné avec sûreté la manière dont se devait conduire et régler la vie vouée à la perfection. D'autre part, par son action et son ministère, l'Eglise a intensément favorisé et propagé le don plénier et la consécration au Christ. C'est ainsi que, dès les premiers temps, les communautés chrétiennes offraient spontanément aux conseils évangéliques une bonne terre toute prête à recevoir la semence et assurée des meilleurs fruits (6), et, peu après, comme il est facile de le démontrer par les Pères apostoliques et par les écrivains ecclésiastiques les plus anciens (7), la profession publique de la vie parfaite se développa tellement dans les diverses Eglises, que ceux qui la pratiquaient commencèrent dès lors à apparaître, dans le sein de la société ecclésiastique, comme un Ordre, une classe sociale reconnue sous les divers noms d'ascètes, de continents, de vierges, etc., et objet d'éloges et de vénération (8).

Dans la suite des siècles, la discipline canonique développa et encouragea la profession publique des conseils, soit individuelle, soit surtout sous sa forme « pleinement achevée » et « plus pleinement publique », de la communauté érigée par l'Eglise elle-même.

Au cours des siècles, l'Eglise, fidèle au Christ son Epoux et toujours semblable à elle-même, développa graduellement, sous la conduite du Saint-

(1) La traduction du texte latin publié par l'*Osservatore Romano* (14 mars 1947) est empruntée à la N[illegible] les con[illegible] *théologique* (avril 1947, p. 417-422). [illegible] avec une pl[illegible] de la même revue. Les notes (2) de charit[illegible] celles de la Constitution apostolique.

(2) Pius XI, *Nuncium radi*[illegible], 12 feb. 1931 (ad religiosos). Cf. *A. A. S.*, [illegible], 1931, p. 67.

(3) Cf. Tertullianus, *Ad uxorem*, lib. I, c. IV (*P. L.*, I, 1281) ; Ambrosius, *De Virginibus*, I III, 2 (*P. L.*, XVI, 202) ; Eucherius Lugdun., *Exhortatio ad Monachos*, I (*P. L.*, 865) ; Bernardus, *Epistola* CDXLIX (*P. L.*, CLXXXII, 641) ; id., *Apologia ad Guillelmum*, c. X (*P. L.*, CLXXXII, 912).

(4) *Matth.* XVI, 24 ; XIX, 10-12, 16-21 ; *Marc.* X, 17-21, 23-30 ; *Luc.* XVIII, 18-22, 24-29 ; XX, 34-36.

(5) *I Cor.* VII, 25-35, 37-38, 40 ; *Matth.* XIX, 27 ; *Marc.* X, 28 ; *Luc.* XVIII, 28 ; *Act.* XXI, 8-9 ; *Apoc.* XIV, 4-5.

(6) *Luc.* VIII, 15 ; *Act.* IV, 32, 34-35 ; *I Cor.* VII, 25-35, 37-38, 40 ; Eusebius, *Historia ecclesiastica*, III, 39 (*P. G.*, XX, 297).

(7) Ignatius *Ad Polycarp.*, V (*P. G.*, V, 724) ; Polycarpus, *Ad Philippen.*, V, 3 (*P. G.*, V, 1009) ; Iustinus Philosophus, *Apologia I pro christianis* (*P. G.*, VI, 349) ; Clemens [illegible]ndrinus, *Stromata* (*P. G.*, VIII, 224) ; Hyppolitus, *In* [illegible]. (*P. G.*, X, 628) ; id., *De Virgine Corinthiaca* [illegible] G., X, 871-874) ; Origenes, *In Num hom.*, II, 1 (*P. G.*, XII, 590) ; Methodius, *Convivium decem virginum* (*P. G.*, XVIII, 27-220) ; Tertullianus, *Ad uxorem*, lib. I, c. VII-VIII (*P. L.*, I, 1286-1287) ; id., *De resurrectione carnis*, c. VIII (*P. L.*, II, 806) ; Cyprianus, *Epistola* XXXVI (*P. L.*, IV, 327) ; id. *Epist.* LXII, 11 (*P. L.*, IV, 366) ; id., *Testimon.*, *adv. Iudeos*, lib. III, c. LXXIV (*P. L.*, IV, 771) ; Ambrosius, *De viduis*, II, 9 et sq. (*P. L.*, XVI, 250-251) ; Cassianus, *De tribus generibus monachorum*, V (*P. L.*, XLIX, 1094) ; Athenagoras, *Legatio pro christianis* (*P. G.*, VI, 965).

(8) *Act.* XXI, 8-10 ; cf. Ignatius Antioch., *Ad Smyrn.*, XIII (*P. G.*, V, 717) ; id., *Ad Polyc.*, V (*P. G.*, V. 723) ; Tertul-

Esprit, d'un pas sûr et ininterrompu, la discipline de l'état de perfection, jusqu'à la promulgation du Code actuel de Droit canonique. Penchée maternellement sur ceux de ses enfants qui d'un cœur généreux professaient extérieurement et en public, bien que sous des formes diverses, la vie parfaite, elle ne cessa jamais d'encourager de toute manière une résolution si sainte, et cela dans une double direction. D'abord la profession individuelle de perfection, toujours cependant émise à la face de l'Eglise et d'une manière publique — telle cette antique et vénérable bénédiction et consécration des vierges (9), qui s'accomplissait selon les rites liturgiques, — fut par l'Eglise elle-même non seulement reçue et reconnue, mais munie de règles sages, fermement défendue et pourvue même de nombreux effets canoniques. Pourtant les faveurs de l'Eglise se tournèrent surtout, et à bon droit, vers cette profession pleinement achevée et plus strictement publique de vie parfaite, réalisée dans les premiers temps qui suivirent la paix constantinienne et émise au sein d'associations et de communautés érigées avec la permission ou l'approbation ou sur l'ordre de l'Eglise elle-même.

La vie religieuse canonique est si intimement unie à l'histoire de la sainteté et de l'apostolat catholique, qu'une législation toujours plus achevée en a fait d'abord une des pierres angulaires du droit des personnes...

Personne n'ignore l'intime compénétration qui associe l'histoire de la sainteté dans l'Eglise et de l'apostolat catholique avec celle de la vie religieuse canonique, telle que, sous l'impulsion vivifiante de la grâce du Saint-Esprit, elle ne cessa de croître et de s'affermir, étonnamment variée, au sein d'une unité toujours plus profonde et plus efficace. Il n'est pas surprenant que l'Eglise ait suivi fidèlement aussi, sur le terrain des lois, ce mouvement que la sage Providence divine indiquait si nettement, et qu'elle ait entouré de vigilance et délibérément ordonné l'état canonique de perfection, au point d'élever sur lui, comme sur un de ses fondements angulaires, l'édifice de la législation ecclésiastique. De là vient que tout d'abord l'état public de perfection fut compté parmi les trois principaux états ecclésiastiques et que l'Eglise ne prit pas d'autre base que cet état lui-même, pour définir le second ordre ou degré canonique de personnes (can. 107). Chose, en effet, digne de grande attention : tandis que les deux autres ordres canoniques de personnes, savoir clercs et laïques, se fondent, de par le droit divin (auquel s'ajoute l'institution ecclésiastique, cc. 107, 108 § 3), sur l'Eglise, en tant que Société hiérarchiquement constituée et ordonnée, la classe des religieux, placée entre clercs et laïques, et qui peut être commune tant aux clercs qu'aux laïques (canon 107), dérive de l'étroite et particulière relation de cet état à la fin de l'Eglise, savoir à la sanctification et aux moyens efficaces et adéquats de la poursuivre.

... ensuite une institution rigoureusement précisée sous le nom de « Religion »...

et « comme le diocèse » pour les religieux clercs.

Mais l'Eglise n'en resta pas là. Pour que cette profession publique et solennelle de la sainteté ne risque pas d'être vouée à l'échec, l'Eglise, avec une rigueur toujours croissante, ne voulut reconnaître cet état canonique de perfection que dans des Sociétés fondées et réglées par elle, savoir dans des « *Religions* » (can. 488, 1°) dont, après mûr examen, elle avait fixé par son magistère la forme et l'ordonnance générale, dont ensuite dans chaque cas elle avait vérifié de près l'Institut et les règles, non seulement au regard de la doctrine et dans l'abstrait, mais encore à la lumière de son expérience et dans la pratique. Toutes ces dispositions ont été définies dans le Code d'une manière si rigoureuse et si précise que, dans aucun cas, pas même par exception, l'état canonique de perfection ne serait reconnu, si la profession n'était pas émise dans une Religion approuvée par l'Eglise. Enfin la discipline canonique de l'état de perfection, en tant qu'état public, a été de telle sorte ordonnée très sagement par l'Eglise que dans les Religions cléricales, pour tout ce qui regarde la vie cléricale des religieux, c'est la Religion elle-même qui remplirait le rôle de diocèse et que pour eux l'incardination à un diocèse serait remplacée par le rattachement à la Religion (cc. 111, § 1 ; 115, 585).

Admission des Congrégations de vœux simples parmi les Religions.

Statut des Sociétés imitant la vie religieuse.

Après que le Code de Pie X et de Benoît XV, dans la seconde partie du Livre II, consacrée aux religieux, eut confirmé de multiples façons, par sa législation des religieux, soigneusement recueillie, revue et corrigée, l'état canonique de perfection, de nouveau, sous son aspect public, et qu'achevant avec sagesse l'œuvre commencée par Léon XIII d'heureuse mémoire dans son immortelle Constitution « *Conditae a Christo* » (10), il eut admis les Congrégations de vœux simples parmi les Religions proprement dites, rien désormais ne paraissait plus à ajouter à la discipline de l'état canonique de perfection. Pourtant l'Eglise, si large d'esprit et de cœur, jugea bon, en un geste vraiment maternel, d'ajouter à la législation des religieux un titre succinct, qui lui fût comme un complément très opportun. Dans ce titre (tit. XVII, Livre II), l'Eglise voulut assimiler assez pleinement à l'état canonique de perfection d'autres Sociétés très méritantes envers elle-même et fréquemment aussi envers la société civile, Sociétés [illegible] il est vrai, de plusieurs propriétés jur[illegible]es pour constituer l'état canonique complet [illegible]tion, tels les vœux publics (cc. 488, 1° et 7°, [illegible] mais qui cependant, à cause de leurs autres qua[illegible]és, considérées comme appartenant à la substance de la vie de perfection, ont avec les vraies Religions des liens d'une étroite similitude et comme de parenté.

---

lianus. *De virginibus velandis* (*P. L.*, II, 935 sq.) ; id. *De exhortatione castitatis*, c. VII (*P. L.*, II, 922) ; Cyprianus, *De habitu virginum*, II (*P. L.*, IV, 443) ; Hieronymus, *Epistola* LVIII, 4-6 (*P. L.*, XXII, 582-583) ; Augustinus, *Sermo* CCXIV (*P. L.*, XXXVIII, 1070) ; id., *Contra Faustum Manichaeum*, lib. V, c. IX (*P. L.*, XLII, 226).

(9) Cf. Optatus, *De schismate donatistarum*, lib. VI (*P. L.*, XI, 1071 sq.) ; Pontificale Romanum, II : *De benedictione et consecratione Virginum*.

(10) Const. « *Conditae a Christo Ecclesiae* », 8 dec. 1900 : cf. Leonis XIII, *Acta*, vol. XX, p. 317-327.

Apparition des Instituts de vie parfaite sans vœux publics et sans vie de communauté.

Par toute cette législation, sage, prudente et marquée d'un grand amour, il avait été pourvu largement au bien de cette multitude d'âmes, qui, hors du siècle, désiraient embrasser un état canonique strictement dit, uniquement et entièrement consacré à l'acquisition de la perfection. Mais le Seigneur très bon, qui a invité si souvent tous les fidèles, sans acception de personnes (11), à l'exercice de la perfection (12), a voulu dans un dessein admirable de sa divine Providence que, même dans le siècle si corrompu, prospèrent, surtout de nos jours, de nombreux groupes d'âmes choisies, qui, non contentes de brûler du zèle de leur perfection individuelle, ont pu découvrir, tout en restant dans le monde, pour obéir à un appel particulier de Dieu, de nouvelles et très heureuses formes d'Associations, spécialement adaptées aux nécessités actuelles et qui leur permettent de mener une vie très propre à l'acquisition de la perfection chrétiennne.

Sollicitude du Saint-Siège pour ces Instituts. De quels Instituts s'agit-il?

Tout en recommandant instamment à la prudence et au zèle des directeurs spirituels les nobles efforts de perfection accomplis par les fidèles en particulier au for interne, Nous dirigeons en ce moment Notre sollicitude vers ces Associations qui s'efforcent, à la face de l'Eglise et au for externe, selon l'expression juridique, de conduire leurs membres à une vie de solide perfection. Il n'est pas cependant question ici de tous les groupements qui recherchent sincèrement la perfection chrétienne dans le siècle, mais seulement de ceux qui, dans leur constitution interne, dans l'ordonnance hiérarchique de leur gouvernement, dans le don plénier libre de tout autre lien qu'ils exigent de leurs membres proprement dits, dans la profession des conseils évangéliques, dans leur manière enfin d'exercer les ministères et l'apostolat, se rapprochent davantage de ce qui constitue la substance des états canoniques de perfection, et spécialement des Sociétés sans vœux publics (tit. XVII), bien qu'elles adoptent d'autres formes de vie extérieure que celle de la communauté religieuse.

Confiance motivée et manifeste de l'Église dans ces « Instituts séculiers ».

Ces Associations, qui désormais s'appelleront « *Instituts séculiers* », apparurent dans la première moitié du siècle dernier, non sans une spéciale inspiration de la Providence divine, avec le but « de pratiquer fidèlement dans le siècle les conseils évangéliques et de s'acquitter avec une plus grande liberté des offices de charité, que le malheur des temps défend ou rend difficiles aux familles religieuses » (13). Or, les plus anciens de ces Instituts ont donné des preuves de leur valeur. Ils ont démontré concrètement, de manière plus que suffisante, que grâce au choix exigeant et prudent de leurs membres, par la formation attentive et suffisamment longue qu'ils leur donnent, par une règle de vie bien adaptée, ferme et souple à la fois, peut être obtenue avec certitude, même dans le siècle, grâce à un appel spécial de Dieu et avec son aide, une consécration de soi au Seigneur assez stricte, assez efficace et pas seulement intérieure, mais externe et presque religieuse. Ils ont démontré que l'on peut ainsi former un instrument très utile de pénétration et d'apostolat. Aussi pour toutes ces multiples raisons, « ces Sociétés de fidèles ont été plus d'une fois louées par le Saint-Siège, tout autant que de vraies Congrégations religieuses » (14).

Aide efficace qu'ils peuvent apporter à l'Église, dangers que, par contre, ils peuvent courir.

Les heureux accroissements de ces Instituts montrèrent de jour en jour avec plus d'évidence l'aide multiple et efficace qu'ils pouvaient apporter à l'Eglise et aux âmes. Mener en tout temps et en tout lieu une réelle vie de perfection, embrasser cette vie dans des cas où la vie religieuse canonique serait impossible ou peu adaptée, rechristianiser intensément les familles, les professions, la société civile par le contact immédiat et quotidien d'une vie parfaitement et entièrement consacrée à sa sanctification, exercer l'apostolat de multiples manières et remplir des fonctions que le lieu, le temps ou les circonstances interdisent ou rendent impraticables aux prêtres et aux religieux, autant de précieux services dont on peut facilement charger ces Instituts. Par ailleurs, l'expérience a démontré les difficultés et les dangers que comporte parfois, et même facilement, cette vie de perfection ainsi menée librement sans le secours extérieur de l'habit religieux et de la vie en commun, sans la vigilance des Ordinaires, desquels, en fait, elle pouvait aisément rester ignorée, et des supérieurs souvent éloignés.

La nature juridique de ces Instituts, qui ne sont pas des Religions, éclaircie déjà en plusieurs points par Léon XIII, n'a pas encore été fixée.

La question s'est posée aussi de la nature juridique de tels Instituts et de la pensée du Saint-Siège en les approuvant. Aussi, avons-nous jugé opportun de faire mention de ce décret « *Ecclesia catholica* » publié par la S. Congrégation des Evêques et des Réguliers et qui fut confirmé le 11 août 1889 par notre Prédécesseur d'immortelle mémoire Léon XIII (15). Dans ce décret il n'était pas défendu d'accorder louange et approbation à ces Instituts, mais il était spécifié que, quand la S. Congrégation le faisait, elle voulait les louer et les approuver « non pas certes comme des religions de vœux solennels ou comme de vraies Congrégations de vœux simples, mais seulement comme de pieuses Associations dans lesquelles, outre l'absence d'autres qualités requises par la discipline actuelle concernant les religieux, on n'émet pas de profession religieuse proprement dite, et où les vœux, si on en fait, sont censés purement privés, nullement publics, comme sont

(11) II *Par.*, XIX, 7 ; *Rom.* II, 11 ; *Eph.* VI, 9 ; *Col.* III, 25.
(12) *Matth.* V, 48 ; XIX, 12 ; *Col.* IV, 12 ; *Jac.* I, 4.
(13) S. C. Episcoporum et Regularium dec. « *Ecclesia Catholica* », d. 11 augusti 1889 ; cf. *A. S. S.*, XXIII, 634.

(14) S. C. Episcoporum et Regularium dec. « *Ecclesia Catholica* ».
(15) Cf. *A. S. S.*, XXIII, 634.

les vœux reçus par le supérieur légitime au nom de l'Eglise ». De plus, ces Associations, comme l'ajoutait la S. Congrégation, sont louées et approuvées à cette condition essentielle qu'elles se fassent pleinement et parfaitement connaître par leurs Ordinaires respectifs et se soumettent entièrement à leur juridiction. Ces prescriptions et ces déclarations de la S. Congrégation des Evêques et des Réguliers contribuèrent utilement à éclaircir la nature de ces Instituts et à en diriger, sans les gêner, l'évolution et les progrès.

Aujourd'hui, les Instituts séculiers se sont multipliés dans le silence, sous des formes assez diverses, en pleine autonomie ou en union plus ou moins étroite avec des Religions ou des Sociétés religieuses. A leur sujet, la Constitution apostolique « *Conditae a Christo* », qui ne s'occupait que des Congrégations religieuses, n'a rien décidé. Le Code de Droit canonique, lui aussi, s'est délibérément abstenu de parler de ces Instituts, laissant à une législation future le soin de leur donner éventuellement un statut, qui ne lui paraissait pas encore assez mûr.

Raisons qui poussent le Saint-Père à donner aux Instituts séculiers, comme il déclare le faire dans cette Constitution, un statut général de vie parfaite pleinement adapté à leur but et à leur bien. Mandat confié à la S. Congrégation des Religieux.

Ayant pesé à plusieurs reprises tout ce que Nous venons de dire, poussé par le devoir de Notre conscience et en raison de Notre amour paternel pour des âmes qui poursuivent si généreusement la sainteté dans le siècle, désireux, en même temps, de rendre possible un sage et sérieux discernement entre ces Sociétés et voulant que celles-là seulement soient reconnues comme véritables Instituts, qui professent authentiquement et pleinement la vie de perfection; afin que soient évités les dangers inhérents à l'érection trop multipliée d'Instituts toujours nouveaux — comme en effet il s'en érige souvent sans prudence et à la légère ; — afin que, par ailleurs, les Instituts qui méritent d'être approuvés reçoivent le statut juridique spécial qui répond exactement et pleinement à leur nature, à leurs fins et aux circonstances, Nous avons projeté et décidé de faire pour les Instituts séculiers cela même que notre Prédécesseur d'immortelle mémoire Léon XIII a fait avec tant de prudence pour les Congrégations à vœux simples, par la Constitution apostolique « *Conditae a Christo* » (16).

C'est pourquoi Nous approuvons par les présentes Lettres le Statut général des Instituts séculiers, que la Suprême S. Congrégation du Saint-Office a diligemment examiné pour sa part de compétence et que la S. Congrégation des Religieux a composé et revu avec soin, selon Notre ordre et sous Notre direction. Et en vertu de Notre autorité apostolique Nous édictons, décrétons et établissons toutes les dispositions qui suivent.

Quant à leur exécution, Nous députons la S. Congrégation des Religieux, en la munissant de toutes les facultés nécessaires et utiles.

(16) Cf. Leonis XIII, *Acta*, vol. XX, p. 317-327.

Loi particulière des Instituts séculiers (1)

ARTICLE PREMIER. — Les Associations de clercs ou de laïques dont les membres, en vue d'atteindre la perfection chrétienne et d'exercer pleinement l'apostolat, pratiquent dans le siècle les conseils évangéliques, sont désignées sous le nom propre d'*Instituts* ou d'*Instituts séculiers*, afin d'être nettement distinguées des autres Associations communes de fidèles (*Pars Tertia*, Lib. II, C. I. C.) Ces Instituts sont soumis aux prescriptions de cette Constitution apostolique.

ART. II. § 1. — N'admettant pas les trois vœux publics de religion (Canons 1 308, § 1, et 488, 1°), n'imposant pas à tous leurs membres conformément au Droit canonique (Canons 487 et suivants et 673 et suivants) la vie commune ou le séjour sous le même toit, les Instituts séculiers :

1° En droit et selon la règle, ne sont ni ne peuvent être, à proprement parler, appelés Religions (Canons 487 et 488, 1°) ou Sociétés de vie commune (Canon 673, § 1).

2° Ces mêmes Instituts ne sont pas soumis à la législation propre et particulière qui régit les Religions ou les Sociétés de vie commune ; ils ne peuvent en être les bénéficiaires, sauf si une prescription quelconque de cette législation, de celle principalement qui régit les Sociétés sans vœux publics, leur est, par exception, légitimement adaptée et appliquée.

§ 2. — Les Instituts séculiers, outre les règles communes du Droit canonique qui les concerne, sont régis, comme par un droit propre répondant plus étroitement à leur nature particulière et à leur condition, par les ordonnances qui suivent :

1° Les prescriptions générales de la Constitution *Provida Mater Ecclesia* qui constituent comme le Statut particulier de tous les Instituts séculiers ;

2° Les normes que la S. Congrégation des Religieux, selon que la nécessité le demandera et que l'expérience le conseillera, jugera à propos d'édicter pour tous ces Instituts et pour certains d'entre eux, soit en interprétant cette même Constitution apostolique, soit en la complétant ou en l'appliquant ;

3° Les Constitutions particulières approuvées (conformément aux articles V-VIII qui suivent) qui adapteront avec prudence aux buts, aux nécessités, à la situation, peut-être assez différente, de chaque Institut, les prescriptions générales du Droit canon et les règles spéciales indiquées ci-dessus (nn. 1° et 2°).

ART. III. § 1. — Pour qu'une pieuse Association de fidèles puisse être érigée, conformément aux articles ci-après, en Institut séculier, il est nécessaire qu'elle remplisse, outre les autres conditions communes, les suivantes :

§ 2. — En ce qui concerne la consécration de la vie et la profession de perfection chrétienne :

Les associés qui désirent appartenir à l'Institut comme membres au sens strict, doivent, outre les exercices de piété et de renoncement auxquels tous les fidèles qui aspirent à la perfection de la vie chrétienne s'adonnent nécesairement, tendre efficacement à cette perfection également par les moyens particuliers suivants : 1° par la profes-

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin paru dans l'*Osservatore Romano* (14. 3. 47).

sion faite devant Dieu du célibat et de la chasteté parfaite, profession qui sera, conformément aux Constitutions, sanctionnée par un vœu, un serment, une consécration obligeant en conscience ; 2° par le vœu ou la promesse d'obéissance, de telle sorte que liés par un lien stable ils soient consacrés entièrement à Dieu et aux œuvres de charité et d'apostolat, et qu'en toutes choses ils soient sous la dépendance et la conduite moralement continue des supérieurs, selon les prescriptions des Constitutions ; 3° Par le vœu ou la promesse de pauvreté qui leur enlève le libre usage des biens temporels, leur donnant seulement un usage défini et limité selon les Constitutions..

§ 3. — Pour ce qui concerne le rattachement des membres proprement dits à leur Institut et le lien qui en résulte :

Le lien par lequel l'Institut séculier et ses membres proprement dits seront unis, doit être : 1° stable, selon les Constitutions soit perpétuel, soit temporaire, et alors à renouveler à l'échéance du temps fixé (Canon 488, 1°) ; 2° mutuel et plénier, de telle sorte que, selon les Constitutions, le membre se donne totalement à l'Institut et que ce dernier prenne soin du membre et en réponde.

§ 4. — Pour ce qui concerne les résidences et les maisons communes des Instituts séculiers :

Quoiqu'ils n'imposent pas à tous leurs membres (art. II, § 1), conformément au Droit, la vie commune ou l'habitation sous le même toit, les Instituts séculiers doivent cependant, pour des raisons de nécessité ou d'utilité, avoir une ou plusieurs maisons communes où : 1° puissent résider les supérieurs de l'Institut, principalement les Supérieurs généraux ou régionaux ; 2° où les membres de l'Institut puissent demeurer ou bien venir soit en vue de leur formation à faire et à compléter, soit pour les retraites et pour d'autres exercices de ce genre ; 3° où l'on puisse recevoir les membres qui, à cause de leur mauvais état de santé ou en raison d'autres circonstances, ne sont pas en mesure de se suffire ou bien auxquels il n'est pas avantageux de demeurer en privé, soit chez eux, soit chez d'autres personnes.

ART. IV. § 1. — Les Instituts séculiers dépendront de la S. Congrégation des Religieux, les droits de la S. Congrégation de la Propagande étant respectés conformément au canon 252, § 3, s'il s'agit de Sociétés et de Séminaires destinés au service des Missions.

§ 2. — Les Associations qui ne réalisent pas la définition ou ne se proposent pas pleinement le but dont il est question à l'article premier, celles également qui sont dépourvues d'un des éléments énumérés dans les articles I et III de la présente Constitution apostolique, sont régies par le droit propre aux Associations de fidèles dont il est question dans le canon 684 et suivants ; elles dépendent de la S. Congrégation du Concile, compte tenu de la prescription du canon 252, § 3, quand il s'agit de territoires des Missions (alors elles dépendent de la S. Congrégation de la Propagande).

ART. V. § 1. — Les évêques, non les vicaires capitulaires ou généraux, sont compétents pour fonder des Instituts séculiers et les ériger en personnes morales, conformément au canon 100, §§ 1 et 2.

§ 2. — Cependant, les évêques ne doivent pas fonder ces Instituts ou en permettre la fondation sans avoir consulté la S. Congrégation des Religieux, conformément au canon 492, § 1, et à l'article suivant.

ART. VI. § 1. — Pour que la S. Congrégation des Religieux donne aux évêques qui l'ont consultée auparavant, conformément à l'article V, § 2, au sujet de l'érection des Instituts séculiers, l'autorisation de les ériger, elle doit être renseignée sur les points spécifiés (nn. 3-5) dans les *Normae* émanant de cette même Congrégation, et relatives à l'érection des Congrégations ou des Sociétés de vie commune de droits diocésains, en faisant les adaptations convenables selon le jugement de la S. Congrégation ; elle doit être également renseignée sur les autres points qui ont été introduits ou qui s'introduiront à l'avenir dans l'usage et la pratique de cette même S. Congrégation des Religieux.

En possession de l'autorisation de la S. Congrégation des Religieux, rien ne s'oppose à ce que les évêques puissent librement user de leur droit propre et procéder à l'érection de l'Institut. Qu'ils n'omettent pas d'avertir officiellement la S. Congrégation des Religieux de l'érection qui a été faite.

ART. VII. § 1. — Les Instituts séculiers qui auront obtenu du Saint-Siège l'approbation ou le décret de louange, deviennent des Instituts de droit pontifical (cc. 488, § 3 ; 673, § 2).

§ 2. — Pour que les Instituts séculiers de droit diocésain puissent obtenir le décret de louange ou celui d'approbation, en général sont exigées, en faisant d'après les indications de la S. Congrégation des Religieux les adaptations convenables, t utes les choses que les *Normae* (nn. 6 et suivants), l'usage et la pratique de la même Congrégation indiquent et prescrivent ou pourront indiquer à l'avenir, quand il s'agit d'obtenir le décret de louange ou d'approbation pour les Congrégations et les Sociétés ayant la vie commune.

§ 3. — Pour ce qui regarde soit la première approbation, soit la suivante si le cas le comporte, soit l'approbation définitive, on procède de la façon suivante : 1° la cause ayant été préparée de la façon habituelle et éclaircie par le rapport et le *votum* d'au moins un consulteur, on la discutera en premier lieu au sein de la Commission des consulteurs, sous la direction du secrétaire de la S. Congrégation des Religieux ou de son remplaçant ; 2° ensuite, sous la présidence de l'Eminentissime cardinal préfet de cette même Congrégation et après avoir invité, si la nécessité ou l'utilité le suggèrent, des consulteurs compétents ou plus compétents à examiner plus à fond toute l'affaire, cette dernière sera soumise à l'examen et à la décision de l'assemblée plénière de la Congrégation ; 3° dans une audience pontificale, le cardinal préfet ou le secrétaire de la S. Congrégation des Religieux fera rapport au Saint-Père sur la décision de l'assemblée plénière et soumettra cette décision à son jugement suprême.

ART. VIII. — Les Instituts séculiers, outre leurs propres lois présentes et futures, sont soumis aux Ordinaires de lieux, conformément à ce que le droit en vigueur fixe pour les Congrégations non exemptes et pour les Sociétés ayant la vie commune.

ART. IX. — Le gouvernement intérieur des Instituts séculiers, selon la nature, les buts et les par-

ticularités de chacun, peut être organisé hiérarchiquement à la ressemblance du gouvernement des Religions et des Sociétés ayant la vie commune, après avoir fait les adaptations qui s'imposent selon l'estimation de la S. Congrégation des Religieux.

ART. X. — Rien n'est changé par la présente Constitution apostolique aux droits et aux obligations des Instituts déjà fondés et qui ont été approuvés par le Saint-Siège lui-même ou par les évêques après consultation du Saint-Siège.

Nous proclamons, déclarons et ordonnons ces choses, décrétant également que cette Constitution apostolique soit et reste toujours ferme, valable, efficace, et qu'elle sorte et obtienne entièrement tous ses effets, nonobstant n'importe quelles choses contraires, même dignes d'une mention très spéciale. Qu'il ne soit permis à personne d'enfreindre ou d'attaquer dans une audace téméraire cette Constitution que Nous avons promulguée.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 février, fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie, en l'année 1947, la huitième de Notre Pontificat.

PIE XII, PAPE.

Depuis que la D. C. *du 30 mars 1947 a publié le texte de la lettre pastorale du cardinal Suhard parue dans la* Semaine religieuse de Paris *du 22 février 1947, cette dernière a publié dans ses numéros suivants, un second texte plus développé de la même lettre, dont le premier était comme l'abrégé. C'est ce dernier texte qui a paru en brochure.*

« QUESTIONS ACTUELLES »

Le catholicisme dans les pays scandinaves

Au XVIe siècle, les pays scandinaves, christianisés depuis quelques siècles seulement, ont été séparés de l'Eglise et gagnés au luthéranisme. La prétendue Réforme s'y opéra par le haut, par les princes, parfois malgré la résistance de la population, notamment en Islande et en Norvège, mais souvent sans bruit, presque imperceptiblement, comme au Danemark. En effet, on ne touchait généralement pas à la terminologie et aux observances extérieures du catholicisme. Mais parallèlement les catholiques furent frappés de mesures d'exception et l'entrée des prêtres dans ces pays fut interdite sous peine de mort. Peu à peu, il ne resta pratiquement plus de catholiques autochtones. Au XIXe siècle, la liberté de religion fut, à des dates différentes, reconnue dans les divers pays scandinaves, et des vicariats apostoliques y furent érigés. Cependant, dans ces pays de haute culture et où la situation sociale est en avance sur l'ensemble de l'Europe, les progrès du catholicisme sont restés extrêmement faibles. C'est au Danemark que les résultats sont les plus consolants.

La majorité de la population dans les pays scandinaves appartient à l'Eglise d'Etat luthérienne, à l'intérieur de laquelle existent et parfois se combattent diverses tendances. A titre d'exemple, nous donnons ici le statut ecclésiastique du Danemark.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'appartenance à l'Eglise luthérienne était obligatoire pour tous les sujets ; toutefois les catholiques, les calvinistes et les juifs avaient le droit de résider dans certaines villes. La Constitution de 1849 introduisit la liberté de conscience au Danemark et, en conséquence, l'obligation du baptême fut annulée et le mariage et l'enterrement civils autorisés. Néanmoins, d'après la Constitution, l'Eglise luthérienne est toujours l'Eglise officielle du Danemark ; elle est subventionnée par l'Etat ; de même les lois ecclésiastiques sont votées par le Parlement et promulguées par le roi au même titre que les autres lois. L'organisation de l'Eglise danoise est démocratique, tandis que celle de l'Eglise suédoise est épiscopalienne. Les conseils de fabrique ont part à la désignation des pasteurs et des évêques, bien que la nomination appartienne au gouvernement. Les pasteurs sont rétribués sur un fonds constitué par les anciens biens ecclésiastiques et les anciennes dîmes, qui partout ont été capitalisés et supprimés.

La pratique religieuse est plutôt faible. Bien que la grande majorité de la population appartienne à l'Eglise luthérienne, c'est à peine si 5 pour 100 assistent régulièrement aux offices du dimanche. Les causes de cette indifférence sont *mutatis mutandis* les mêmes que dans les autres pays d'Europe ; en outre, comme dans la plupart des Eglises protestantes : le rationalisme du siècle dernier et le manque d'autorité ecclésiastique. Tout est laissé à la conscience individuelle. Ainsi le clergé danois est divisé sur la question du mariage des divorcés. Le Parlement, dont bien des membres sont sans religion, délibère actuellement sur l'admission des femmes à l'ordination pastorale. Le gouvernement a demandé aux neuf évêques de l'Eglise d'Etat leur avis à ce sujet ; sept se sont prononcés contre l'admission, deux s'y sont déclarés favorables.

Parmi les confessions non luthériennes, les cultes catholique, calviniste, juif et méthodiste sont reconnus par l'Etat. Leurs ministres ont le droit, entre autres, de célébrer des mariages valables devant la loi.

Voici une vue d'ensemble de la situation de l'Eglise dans les pays scandinaves pendant et depuis la guerre.

I. — Au Danemark [1].

La revue anglaise The Sword of the Spirit *(n° 100, décembre 1946) publie un article du R. P. H. Roos, S. J., de Copenhague, lequel sous le titre « L'Eglise au Danemark durant la guerre » donne une vue d'ensemble de la situation actuelle de l'Eglise catholique dans ce pays. Nous en publions ici la traduction intégrale* (2) :

Un jeune étudiant danois qui, l'été dernier, avait eu pendant deux mois d'excellentes occasions de faire connaissance avec la vie catholique en Angleterre — il prit part notamment aux cours d'été organisés à Exeter par la *Newman Association,* — résumait ses impressions de la manière suivante : « Passer du Danemark en Angleterre, c'est passer d'un pays protestant dans un pays catholique. » D'autre part, quand on a l'occasion de parler avec des catholiques finnois, norvégiens ou suédois, il n'est pas rare de les entendre appeler Copenhague « la Rome scandinave ».

Les deux points de vue éclairent la situation actuelle. En comparaison des autres pays scandinaves, le catholicisme a fait au Danemark de grands progrès. Mais comparée au Danemark, l'Angleterre est presque un pays « catholique ».

Les catholiques sont une minorité.

Sur les 4 millions d'habitants du Danemark, il n'y a que quelque 22 000 catholiques, c'est-à-dire environ 5,7 pour 1 000. La capitale, Copenhague, compte proportionnellement le plus grand nombre de catholiques (environ 7 000 sur 1 078 000 habitants). A la campagne, la population catholique est extrêmement réduite, sauf dans les contrées où se sont établies des familles polonaises. Lorsque la Constitution danoise accorda en 1849 la liberté religieuse, le pays ne comptait que quelque 800 catholiques. Au début du siècle, ils étaient au nombre de 5 000 environ. Ces chiffres montrent que les cent dernières années n'ont pas vu de vaste et rapide mouvement vers l'Eglise catholique. Celle-ci fait des progrès *réels,* constants et peu spectaculaires, et les catholiques forment jusqu'à présent une faible minorité (3).

Dans l'agglomération de Copenhague il existe neuf paroisses reconnues officiellement par l'Etat. Au moins sept d'entre elles ont des églises assez grandes, tandis que les autres doivent se contenter de bâtiments plus modestes, en attendant qu'on puisse construire les églises encore à l'état de projet. En province, il existe 29 paroisses dont chacune possède son église ; il existe en outre un certain nombre de centres de culte plus petits (1).

L'organisation de l'Église.

De 1845 à 1892, l'Eglise au Danemark était dirigée par un préfet apostolique. En 1892, la mission devint un vicariat à la tête duquel se trouvait un évêque. Le premier évêque catholique après la Réforme fut Johannes von Euch (1884-1922), d'origine allemande. Son successeur fut Mgr Josef Brems, un Belge (1922-1939). C'est sous ces deux évêques que le catholicisme a connu jusqu'à présent son plus grand développement : construction d'écoles et d'églises, introduction de divers Ordres religieux, fondation d'hôpitaux et création d'une littérature catholique danoise. Avec la nomination de Mgr Theodor Suhr, un Danois, comme successeur de Mgr Brems en 1939, l'autorité suprême de l'Eglise a montré que le catholicisme a de nouveau pris racine dans le sol danois et qu'on ne peut plus parler de « mission étrangère ».

Mgr Theodor Suhr est né en 1896. Après sa conversion il entra dans l'Ordre bénédictin et, jusqu'à sa consécration épiscopale, il fut prieur de l'abbaye de Saint-Jérôme, à Rome, où il attira l'attention du Pape Pie XI.

Sur les quelque 90 prêtres qui exercent leur ministère dans le pays, plus d'un quart sont d'origine danoise. Les autres sont des Hollandais, des Belges, des Suisses, des Allemands, des Autrichiens, etc. Parmi les Ordres religieux d'hommes, les Jésuites, Rédemptoristes, Franciscains, Dominicains et Prémontrés travaillent dans le vicariat du Danemark (2).

Le développement de l'Eglise est dû presque exclusivement à des conversions. Entre 1920 et 1930, le nombre des convertis était de plus de 200 par an. Dans la suite, ce nombre a diminué et varie maintenant entre 125 et 150. Ces dernières années, ce sont particulièrement les jeunes — y compris les étudiants — qui trouvent le chemin de l'Eglise. Les convertis viennent de toutes les classes de la société, y compris l'*intelligentsia.* D'ordinaire les femmes forment la majorité.

L'Église dans la vie publique.

Tandis qu'autrefois le catholicisme rencontrait une antipathie marquée, il s'est produit, les vingt dernières années, un changement notable dans l'opinion. Les anciens préjugés protestants disparaissent de plus en plus et on considère maintenant l'Eglise avec un certain respect. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce changement.

Johannes Joergensen, le plus éminent des poètes danois contemporains, est un catholique convaincu ; le 6 novembre dernier, il

(1) L'Islande, naguère encore unie à la Couronne danoise par une union personnelle, compte 500 catholiques sur une population de 118 000 âmes. Il y a un Carmel avec 10 religieuses. Le vicaire apostolique, Mgr Gunnarsson, d'origine islandaise, réside à Reykjavik. (*N. D. L. R.*).

(2) Traduction de *la D. C.*

(3) Chiffres empruntés à l'article *Den katolske Kirke* (L'Eglise catholique) paru dans *Danmarks Kultur ved Aar* 1940 (La civilisation du Danemark en l'an 1940), vol. VI, p. 74 s.

(1) Au Danemark tous les curés font fonction d'officiers de l'état civil, par exemple, ils enregistrent les mariages.

(2) Dix séminaristes danois se préparent actuellement au sacerdoce dans différents séminaires d'Europe et d'Amérque. Agence *Kipa,* 26. 12. 1946, n° 883. (*N. D. L. R.*).

atteignait l'âge de 80 ans. On ne saurait exagérer tout ce qui lui doit la position culturelle de l'Eglise depuis sa conversion qui eut lieu en 1896. Ses livres sont lus par tout le monde et tous admirent la beauté de son style, bien qu'il ne cache pas ses convictions catholiques. Sa poésie lyrique et ses grandes biographies de saints (*François d'Assise, Catherine de Sienne, Brigitte de Suède*) le rangent parmi les auteurs classiques du Danemark (1).

Mgr Theodor Suhr a fait preuve dès le commencement de tact et de compréhension vis-à-vis de ses compatriotes. Aussi a-t-il gagné leur sympathie à un degré extraordinaire. La presse parle toujours de lui avec le plus grand respect. Le peuple est fier du fait que c'est un Danois qui est à la tête de l'Eglise catholique au Danemark. Sa distinction, le charme de sa personne et sa largeur d'esprit représentent ce qu'il y a de meilleur dans la culture traditionnelle du pays, et lui ont gagné de nombreux amis bien au delà du cercle assez restreint de la communauté catholique.

Ce changement dans l'opinion est dû aussi au fait que les catholiques ont réussi peu à peu à unir le patrimoine de la culture danoise avec l'antique patrimoine catholique. Une littérature catholique est née et s'est développée. Les vérités éternelles du catholicisme ont trouvé une expression et une forme en harmonie avec les habitudes et le style propres au caractère national, de sorte que le catholicisme a peu à peu cessé d'être considéré comme quelque chose d'étranger.

Il faut voir à l'arrière-plan de tous ces facteurs, le changement général de l'attitude envers le catholicisme en Europe, voire dans le monde entier. Cela s'est manifesté clairement dans la période d'entre les deux guerres. Auparavant, les Danois croyaient qu'on pouvait traiter le catholicisme simplement par prétérition ; il leur paraissait désuet et moribond. Alors, soudain, les faits ont prouvé que le catholicisme était bel et bien vivant et attirait précisément les esprits les plus modernes. Le prestige croissant de la Papauté a contribué grandement à cette évolution dans l'opinion. C'était comme si, dans le petit Danemark protestant, les fenêtres s'ouvraient soudain toutes grandes sur le vaste monde et ce fut la découverte de l'Eglise mondiale.

Les problèmes catholiques qui se posent au Danemark.

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, industrialisés, la question sociale est quasi inexistante au Danemark, grâce à l'excellente législation sociale et au fait que le pays a conservé son caractère essentiellement agricole.

Les difficultés positives auxquelles l'Eglise doit faire face sont les suivantes :

Comme ses membres ne sont qu'une minorité, l'Eglise est obligée de s'affirmer en face du protestantisme. D'une part, elle doit se défendre contre les attaques et préjugés habituels et s'efforcer de surmonter un certain complexe d'infériorité de la part de ses adhérents. D'autre part, il faut faire œuvre positive. Au cours des années, les milieux catholiques sont entrés en contact avec des protestants sérieux pour discuter d'une manière constructive de problèmes théologiques. La situation difficile où se trouve actuellement le protestantisme a attiré l'attention de beaucoup de protestants sur l'Eglise catholique. Ceux-ci montrent à son égard un respect et un intérêt bien plus grands que par le passé. Si cet intérêt n'aboutit pas toujours à la conversion, il a pour résultat une compréhension plus profonde en conformité avec le Mouvement œcuménique.

Les mariages mixtes sont malheureusement très nombreux parmi les catholiques danois. Ils sont la cause de pertes importantes pour l'Eglise. Une autre difficulté provient de l'isolement complet que les convertis éprouvent souvent après avoir été reçus dans l'Eglise. Ils ont rompu avec leur ancien milieu et souvent il leur est difficile d'en trouver un autre. La question se pose donc : comment créer un milieu catholique où les convertis individuels puissent avoir des contacts avec leurs coreligionnaires, surmonter leur individualisme profondément enraciné et apprendre à mener une vie catholique comme une chose naturelle. L'union des étudiants catholiques, *Academicum catholicum*, s'est intéressée spécialement à cette tâche (1). Il ne s'agit pas simplement d'organiser des discussions où l'on traite du point de vue catholique les questions d'actualité, mais aussi d'organiser les efforts en vue de l'instauration parmi les catholiques d'un esprit de famille, en recevant chez soi ses coreligionnaires et spécialement les convertis, par des réunions de société, des camps d'été, etc., afin de les rassembler et de leur donner quelque chose de l'atmosphère catholique qui fait tellement défaut. L'éducation liturgique, l'insistance sur le caractère communautaire du culte public de l'Eglise, ont été sous ce rapport d'un concours inappréciable.

La presse.

Les catholiques danois ont toujours attaché une grande importance à la presse catholique. Il existe un *Messager du Sacré-Cœur* particulièrement adapté au goût populaire. De plus, chaque semaine paraît le *Katolsk*

---

(1) Johannes Joergensen, né à Svendborg, en 1866, publia ses premiers *Vers* en 1887, suivis de plusieurs nouvelles, puis lança une revue littéraire, *Taarnet* (la Tour). Des voyages en Allemagne et en Italie, au cours desquels il fréquenta Beuron et Assise, le mirent en contact avec le catholicisme ; il se convertit en 1896. Par la sincérité de sa foi et la séduction de son style, il exerça une grande influence tant au Danemark qu'à l'étranger. Parmi ses ouvrages, dont beaucoup sont traduits en français, et certains universellement connus, citons, outre ceux mentionnés plus haut : *Le néant et la vie ; Paraboles ; Le livre de la route ; Vita vera ; La légende de ma vie ; Figures de saints romains ; Gœthe ; Don Bosco ; Charles de Foucauld.* J. Jörgensen est membre correspondant de l'Institut de France. (*N. D. L. R.*)

(1) Un Congrès catholique, organisé à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'*Academicum catholicum*, a réuni à Copenhague, du 1er au 4 juin 1946, des délégués des pays scandinaves ainsi que de la France, d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas et de la Tchécoslovaquie. (*N. D. L. R.*)

geblad (1) d'une présentation excellente. Il e publie pas seulement des articles et des nformations de toutes les parties du monde atholique, mais donne encore le point de ue catholique sur des problèmes actuels. 'est pourquoi il est lu aussi avec attention ans les milieux protestants. Enfin, il existe ne revue trimestrielle catholique, *Catholica*, ont le contenu et la présentation ressemblent ceux de la revue anglaise *The Month*; epuis trois ans qu'elle existe, elle s'est fait e nombreux amis. Elle est éditée par une rme non catholique et compte bon nombre e non-catholiques parmi ses lecteurs.

La littérature catholique est, compte tenu es circonstances, très bien représentée. Des uteurs scandinaves comme Johannes Joergensen et Sigrid Undset (2) sont universellement connus. Les ouvrages d'auteurs religieux comme le R. P. Lutz, O. P., Norvégien, t le prêtre danois Peter Schindler ont exercé ne influence considérable. De plus, l'Eglise u Danemark bénéficie d'une richesse et l'une variété extraordinaire de traductions l'ouvrages catholiques; les noms les plus connus sont Karl Adam, Romano Guardini, Maritain, Mauriac, Georges Bernanos, Robert Hugh Benson, Chesterton, Hilaire Belloc et Christopher Dawson.

L'enseignement.

L'école catholique est une cause pour aquelle, partout, les catholiques sont prêts à faire les plus grands sacrifices. Beaucoup le paroisses ont des écoles primaires, et il y a à Copenhague deux écoles secondaires pour garçons et deux pour jeunes filles. Au Danemark, la préparation immédiate à l'entrée dans les Universités est assurée par un cours de trois ans dans un *Gymnasium*. Jusqu'à quelques années après la première guerre mondiale, il existait un *Gymnasium* catholique. Mais il dut fermer ses portes lorsque les Jésuites allemands, qui constituaient la majeure partie du corps professoral, purent rentrer dans leur pays à la suite de l'abolition en 1917 des lois du *Kulturkampf*. Les catholiques danois caressent le désir de posséder un jour de nouveau leur propre *Gymnasium*. Entre temps, ils s'efforcent d'obtenir du gouvernement une aide plus généreuse pour les écoles existantes, à savoir l'égalité financière avec les écoles municipales et les écoles de l'Etat.

L'avenir.

Les catholiques danois combattent dans un secteur difficile. Ils ne sont qu'une petite poignée — bien que leur influence intellectuelle et spirituelle dépasse largement leur nombre. Ils ont à faire face à la fois à l'Eglise d'Etat luthérienne et à la conception matérialiste de la vie qui est particulièrement répandue en Scandinavie. Pour les années à venir, nous ne pouvons pas nous attendre à des conversions en masse, à moins que des événements tout à fait imprévus ne se produisent. Probablement, les progrès seront lents, mais sûrs. Il s'agit de gagner des néophytes dévoués et influents, qui, par l'exemple de leur vie, leur esprit d'initiative et leur zèle, témoigneront de la vérité de l'Eglise. On se rendra compte que les réalisations des catholiques dans le domaine de la science et des arts jouent un rôle important dans un pays de haute culture comme le Danemark. La lutte constante et la nécessité de résister sans cesse et de tenir ferme dans un milieu peu sympathique, voire hostile, crée inévitablement un type de converti que normalement on ne trouve pas dans des pays plus catholiques. D'une part, le converti doit combattre un subjectivisme et un individualisme invétérés, conséquences de son éducation protestante, et apprendre à respecter l'autorité de l'Eglise et à s'y soumettre. D'autre part, cet état de guerre continuel développe le sens des questions vitales et la conscience que la position de l'Eglise est inattaquable dans tout ce qui est fondamental. Pour un tel type de chrétien, la foi est une nécessité absolument vitale. En lui une pensée indépendante s'unit à une authentique mentalité catholique, l'action à l'obéissance envers l'Eglise. Le converti doit faire des efforts sans cesse renouvelés pour s'assimiler vraiment les vérités éternelles du catholicisme. Il est à l'abri de tout sentiment de suffisance qui lui ferait considérer la religion comme quelque chose d'accordé une fois pour toutes; il envisage tous les problèmes avec un esprit ouvert et curieux, sans être entravé par la routine ou certaines habitudes de pensée. Evidemment les ressources intellectuelles limitées de la petite communauté catholique du Danemark ne sauraient satisfaire les besoins de ces convertis. Autrefois, ils subissaient surtout l'influence de la pensée catholique allemande. A l'avenir, ils se tourneront peut-être plutôt vers l'Angleterre.

II. — En Suède.

En 1593, la Diète suédoise adopta la confession d'Augsbourg. Sous Charles IX (1599-1611) l'exercice de la religion catholique fut interdit sous les peines les plus sévères. En 1781, on accorda une certaine liberté aux catholiques; un vicariat apostolique fut érigé. La loi qui interdisait aux catholiques suédois d'appartenir à l'Eglise catholique fut abrogée en 1860. Mais les progrès de l'Eglise y sont restés très lents. Actuellement, le nombre de catholiques est de 6 000 environ. Sous la direction du vicaire apostolique, Mgr Erik Johannes Müller, qui réside à Stockholm, quelques prêtres suédois et surtout des réguliers et des séculiers de diverses nationalités exercent leur apostolat dans le pays, où l'on compte onze paroisses et quatre écoles catholiques.

La Suède ayant pu rester en dehors du dernier conflit, les catholiques, malgré leurs possibilités réduites, ont, tout comme leurs concitoyens, secouru généreusement les victimes des persécutions et de la guerre.

En 1939, ils fondèrent un *Comité de secours aux réfugiés catholiques*. Tout en aidant spé-

---

(1) *Hebdomadaire catholique.*
(2) Sigrid Undset est née au Danemark mais vit en Norvège et son œuvre appartient à la littérature norvégienne. (*N. D. L. R.*)

cialement ces derniers, le Comité a, en fait, aidé par des dons en argent et en nature tous les malheureux sans distinction. D'ailleurs, dès avant la guerre, les catholiques avaient hébergé notamment des juifs allemands et des républicains espagnols et avaient payé leur passage en Amérique. En automne 1939 c'étaient des familles réfugiées de Pologne qui furent l'objet de leurs soins. Plus tard, le Comité s'est encore occupé de 200 à 300 soldats allemands et autrichiens qui avaient déserté de Norvège et de Finlande. Surtout depuis la débâcle allemande, des malheureux de toute nationalité, Norvégiens, Danois, Français, Belges, Lithuaniens, etc., affluèrent en Suède et le Comité catholique de secours, comme d'autres organisations, s'occupa d'eux. Puis ce furent les anciens détenus des camps de concentration que le clergé, les religieuses, notamment les Sœurs dominicaines, et les fidèles entourèrent de leurs soins.

Devant ces besoins urgents, les projets de construction d'églises et d'écoles furent remis à des jours meilleurs. Cependant, en 1942, on put fonder une chapelle et une bibliothèque à Upsala, siège de l'archevêque de l'Eglise officielle suédoise et ville universitaire, où depuis la Réforme la Messe n'avait plus été célébrée. Ce nouveau sanctuaire est particulièrement cher aux catholiques suédois, parce que c'est à Upsala que se trouvent les reliques du roi-martyr, saint Eric.

L'attitude magnifique du Saint-Père pendant la guerre et les enseignements de l'Eglise sur les questions sociales et politiques ont puissamment contribué à enlever bien des préjugés et à mitiger l'esprit anticatholique encore assez répandu. C'est un fait que l'intérêt pour les idées catholiques est en progrès. La revue trimestrielle *Credo* est très lue même dans les milieux non catholiques. Les films *Pastor Angelicus* et *Le chant de Bernadette* ont fait une impression profonde et ont attiré pendant des mois de nombreux spectateurs. Comme à la suite de ce dernier film le public demandait à être plus amplement informé, le R. P. Richard Wehner, S. J., a donné une série de conférences sur ce sujet, qui furent très suivies, même par des non-catholiques.

Pendant la guerre le nombre de conversions est resté assez réduit : 200 environ. Le passé protestant, le pullulement des sectes et le matérialisme sont, en effet, un terrain difficile pour la pénétration de la foi catholique. Le travail essentiel est de faire connaître le catholicisme ; c'est l'ignorance de la religion catholique parmi ces populations, par ailleurs très cultivées, qui tient éloignées beaucoup d'âmes de bonne volonté. Mais vu le nombre minime de catholiques autochtones la diffusion de la pensée catholique ne peut se faire sans l'aide de l'extérieur.

III. — En Norvège.

Le Dr G. Vranken, prêtre à Oslo, publie dans la revue des Jésuites néerlandais, Katholiek cultureel Tijdschrift (15. 6. 1946), *un article intitulé « L'Eglise catholique en Norvège », que la rédaction de la revue nous a gracieusement autorisé à reproduire, ce dont nous tenons à la remercier ici.*

Pendant la guerre.

Au mois de février 1942, le gouvernement Quisling essaya, par l'institution d'une sorte de Jeunesse hitlérienne, de soustraire à la famille et à l'Eglise l'éducation des jeunes de 10 à 18 ans et d'en faire un monopole d'Etat. L'Eglise d'Etat luthérienne protesta, les divers autres groupements et sectes protestants s'associèrent à cette protestation, de même que l'évêque catholique, Mgr le Dr J. Mangers, vicaire apostolique d'Oslo (1). De ce chef, lui aussi fut l'objet des représailles des nazis norvégiens et des Allemands déçus. A plusieurs reprises il fut appelé à la *Victoria-Terrasse,* le trop fameux quartier général de la Gestapo, et soumis à des interrogatoires. Enfin, on menaçait d'expulser du pays tous les prêtres et religieuses catholiques d'origine étrangère — plus des deux tiers — si l'évêque ne se rétractait pas. Evidemment, il ne pouvait en être question. Heureusement, la menace ne fut pas complètement exécutée. Il semble que Berlin ait donné l'ordre de ne pas pousser à outrance la lutte religieuse, à cause de la mauvaise tournure que prenait la politique étrangère : sur le front russe avait commencé la débâcle définitive. Toutefois, cinq prêtres furent arrêtés et passèrent trois mois soit en prison, soit dans un camp de concentration ; c'étaient trois Norvégiens et deux Hollandais ; l'un de ces derniers est mort dans le fameux camp de Buchenwald.

Après la libération.

L'attitude courageuse de l'évêque catholique et de ses prêtres a été unanimement reconnue. Après la libération, le chef du mouvement de résistance de l'Eglise d'Etat, l'évêque Berggrav d'Oslo, déclara que pendant sa captivité cela avait été pour lui une grande consolation d'apprendre que l'évêque catholique, Mgr Mangers, s'était ouvertement solidarisé avec lui et les siens dans l'appel aux principes chrétiens concernant l'éducation de la jeunesse et dans la défense des droits de la famille et de l'Eglise en cette matière. Le roi Haakon VII, qui le premier dimanche après son retour avait assisté au service protestant d'action de grâces, vint, le dimanche suivant, assister à la Messe solennelle suivie du *Te Deum* dans la cathédrale catholique de Saint-Olav.

Conversions d'anciens nazis ?

Un matin du début de janvier 1946 on m'appelle au parloir. Je me trouve en présence du pasteur Ultveit, aumônier protestant de *Moellergaten,* la fameuse prison politique d'Oslo. Il me remet une circulaire polycopiée, qu'un gardien avait trouvée dans un tuyau d'aérage ; manifestement elle était des-

(1) Mgr Mangers, né en 1889, à Stolzenbourg (Luxembourg), Mariste, fut nommé vicaire apostolique d'Oslo en 1932. (*N. D. L. R.*)

tinée à circuler en fraude parmi les détenus. On peut la résumer brièvement comme suit :

Consigne à tous les prisonniers politiques et anciens nazis.

Camarades ! On nous traite comme des parias. On nous enlève pour de bon toute possibilité de retourner dans la société civile. On veut ignorer notre volonté sincère de faire table rase du passé et de commencer une vie nouvelle dans la société. Un des principaux bastions de cette attitude implacable est l'Eglise d'Etat norvégienne. C'est pourquoi nous donnons à nos quelque 100 000 camarades qui se trouvent dans les prisons et les camps de Norvège la consigne suivante : le 15 février prochain, nous nous retirerons en bloc de l'Eglise d'Etat pour entrer dans l'Eglise catholique. Nous savons que nous y serons bien accueillis.

L'aumônier de la prison avait remis cette circulaire à l'évêque Berggrav, qui fut d'avis qu'il fallait en informer également l'évêque catholique. Nous exposâmes le point de vue catholique, à savoir que nous n'acceptons pas de « conversions » qui, quand on en examine de plus près les motifs, apparaissent plutôt comme des gestes politiques ; il ne saurait être question non plus d'accueillir en bloc dans l'Eglise un groupe déterminé. Chaque converti doit être examiné, instruit et reçu individuellement. Mais dès que ces conditions sont réalisées, personne n'est *a priori* — par exemple à cause de son passé politique — exclu de la possibilité d'être reçu dans l'Eglise. L'aumônier de la prison, aussi bien que l'évêque, déclarèrent qu'ils comprenaient parfaitement et qu'ils admettaient ce point de vue.

Tolérance.

En général, les protestants de Norvège sont tolérants. Depuis la loi de 1843 sur les dissidents, à côté de l'Eglise d'Etat, les autres Eglises jouissent d'une liberté complète. C'est cette même année que la Messe fut célébrée en public à Oslo pour la première fois depuis la Réforme. En 1943, on a célébré le premier centenaire du rétablissement de l'Eglise-Mère en Norvège ; à cette occasion de nombreux témoignages de vif intérêt vinrent également de la part de non-catholiques, des autorités et de la presse. Tous nos services et prédications sont toujours fréquentés par un certain nombre de non-catholiques. Nous avons la liberté la plus complète. Le jour de la Fête-Dieu, la procession défile librement dans les rues, les protestants la regardent, les uns avec curiosité, les autres avec respect ; quand le Saint Sacrement passe, presque tous ôtent leur chapeau. Il y a un pasteur qui vient, tous les dimanches où il ne doit pas prêcher lui-même, assister à la Messe solennelle dans notre cathédrale Saint-Olav ; chaque année, au début du mois de mai, il envoie des fleurs pour l'autel de la Sainte Vierge ! Quand les catholiques se marient devant leur curé, celui-ci fait en même temps fonction d'officier d'état civil ; les inscriptions des registres paroissiaux sont reprises par les bureaux centraux de l'Etat. Il n'existe donc aucune obligation légale pour les catholiques de se marier encore « à la mairie ».

Un petit troupeau.

Il y a actuellement environ 3 000 catholiques dans tout le pays, c'est-à-dire 1 pour 1 000 habitants ! Le vicariat apostolique d'Oslo compte 16 paroisses, où travaillent 37 prêtres. Dans les districts peu peuplés de la Norvège centrale et septentrionale, on a érigé, à cause des longues distances et des moyens de communication défectueux, deux préfectures apostoliques, qui comprennent chacune trois paroisses (1). Les religieuses déploient une activité magnifique dans les hôpitaux et les écoles des paroisses. Parmi les Congrégations qui y exercent leur apostolat signalons-en une, spéciale pour la Norvège : les Sœurs missionnaires de Saint-François-Xavier (2). Le postulat de cette Congrégation, ainsi que la procure pour la mission de Norvège, est établi au *Sint-Olavshuis* (maison Saint-Olav), Parklaan 35, Bussum (Pays-Bas). Notre revue mensuelle illustrée *Uit het Land van Sint Olav* (Echos du pays de saint Olav) reparaîtra bientôt.

On compte une cinquantaine de conversions par an. Ce sont des gens qui ont cherché longtemps et qui finissent par arriver à bon port dans l'Eglise catholique après avoir passé par les groupements d'Oxford, le Mouvement de la Pentecôte et d'autres sectes extrémistes ; d'autres, après une vie superficielle et matérialiste, sont amenés par la maladie, un mariage malheureux ou d'autres adversités, à rechercher des valeurs plus hautes et à examiner sérieusement les questions religieuses. Il y a des convertis de tout rang, de toute culture et de tout âge. En 1936, a paru un opuscule, *De sœkte de gamle stier* (Ils ont cherché les voies anciennes). Dans cet ouvrage, quatorze convertis répondaient à la question : « Pourquoi et comment suis-je devenu catholique ? » Nous y rencontrons successivement : un prêtre, un professeur, le directeur d'une Université populaire, un médecin, une mère de famille, une employée de bureau, un dentiste, un cheminot, un facteur, une religieuse, un agent de police, un directeur de l'assistance publique, un aveugle, fils de paysan, une femme écrivain (Sigrid Undset).

Par ailleurs, l'Eglise perd des fidèles à cause des mariages mixtes, qu'on est obligé de tolérer comme un mal nécessaire. La plus grande difficulté pour les convertis et pour les catholiques, c'est l'absence d'un milieu vraiment catholique. Ils sont une poignée, qui se perd dans la masse environnante. Celle-ci, non seulement n'est pas catholique, mais se déchristianise de plus en plus. La preuve en est fournie notamment par une

(1) Sous le titre *Le premier prêtre britannique en Norvège*, l'agence catholique *Kipa*, 4. 6. 1946, n° 386, publie l'information suivante : « Un ancien aumônier militaire britannique, Peter Lowry, qui s'est rendu en Norvège pour se mettre à la disposition du vicaire apostolique, Mgr Mangers, est le premier ecclésiastique anglais depuis la Réforme qui vienne s'y consacrer à l'apostolat. Avant la guerre, la Norvège comptait 5 ecclésiastiques norvégiens, 3 originaires du Luxembourg, pays natal de Mgr Mangers, 14 de Hollande, 13 d'Allemagne, 7 de France, 1 d'Autriche et 1 de Pologne. » (*N. D. L. R.*)

(2) Cette Congrégation diocésaine du vicariat apostolique de Norvège compte notamment 115 Sœurs hollandaises. Le noviciat se trouve à Sylling, près d'Oslo. (*N. D. L. R.*)

brochure parue récemment, *Ungdommen har ordet* (La parole est à la jeunesse), trente interviews avec des jeunes gens d'Oslo. L'enquête conclut à un matérialisme et à un défaitisme moral effarants. Et Sigrid Undset écrit dans sa contribution à la collection précitée de biographies de convertis : « Nous sommes tous les cohéritiers d'une succession lourdement hypothéquée » (1) Les convertis courageux et les catholiques fidèles qui vivent dans ce milieu forcent d'autant plus notre estime.

IV. — En Finlande.

La revue anglaise The Sword of the Spirit, *publie dans son numéro de décembre* 1946 *(n° 100) un article intitulé : « L'Eglise en Finlande », par le major Jarl Gallen. L'auteur expose d'abord l'histoire de la conversion qui date de la deuxième partie du* XIIe *siècle, celle du moyen âge chrétien et de la Réforme. Après six siècles d'union avec la Suède, la Finlande fut rattachée à la Russie, comme grand-duché autonome.*

... Chose assez curieuse, c'est le partage de la Pologne qui fut la cause indirecte de l'établissement de l'Eglise catholique en Finlande. Des soldats russes, d'origine polonaise, étaient cantonnés à Viborg, et en 1799 on fit appel à des Dominicains polonais pour se charger du ministère de leurs âmes. Après 1809, ils ont étendu leur activité à toute la Finlande. Plus tard, ils furent remplacés par des prêtres séculiers, et, en 1859, fut bâtie l'église de Saint-Henri à Helsinki.

Le ministère fut presque uniquement exercé par des aumôniers militaires polonais, jusqu'à ce qu'en 1906 M. Wilfrid von Christierson devînt curé de Helsinki ; bien qu'il fût né d'une mère irlandaise, c'était le premier prêtre originaire du pays. L'oppression politique russe avait eu des répercussions sur les conditions d'existence de l'Eglise catholique en Finlande, toute tentative de consolider la position de l'Eglise sur des bases finlandaises était vouée à l'échec. Un autre prêtre, natif du pays, M. Carling, fut installé comme curé de Viborg.

Après la tourmente de la première guerre mondiale, la Finlande finit par obtenir l'indépendance complète. Une des premières puissances à reconnaître l'indépendance du pays fut le Saint-Siège. La Finlande fut séparée de l'archidiocèse russe de Mohilev et érigée en vicariat apostolique, qui fut confié à la province néerlandaise des prêtres du Sacré-Cœur. Le premier vicaire apostolique, Mgr Buck, fut consacré à Helsinki par le cardinal van Rossum, qui était alors préfet de la Congrégation de la Propagande. En 1933 lui succéda Mgr Cobben (1). Au début de la deuxième guerre mondiale, la Finlande comptait quatre paroisses avec 2 000 catholiques. Le ministère des âmes était assuré par dix prêtres, dont sept appartenaient à la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur.

La paix de Moscou (1940) a frappé durement la vie catholique en Finlande. Deux des quatre paroisses, Viborg et Terijoki, étaient situées sur les territoires qui devaient être cédés aux Soviets. Elles furent remplacées par une nouvelle paroisse, située à Lahtis, où avait été évacuée une partie des catholiques de Viborg. Lorsque la guerre reprit en 1941, la Carélie fit retour à la Finlande et l'église de Viborg, que les Russes avaient utilisée comme salle de réunion, fut réconciliée. Mais cet épisode se termina par l'armistice, lequel confirma les frontières de la paix de Moscou. La dévastation de la Laponie pendant la campagne contre les Allemnds au cours de l'hiver de 1944-1945 ne toucha pas les catholiques.

Le Saint-Siège a été un soutien des plus précieux, non seulement pour les catholiques finnois, mais pour notre pays tout entier. Plusieurs fois le Saint-Père est intervenu en notre faveur en paroles et en actes ; il a fait distribuer de grosses sommes pour soulager les malheureuses populations évacuées. Par suite de l'impartialité et de l'amour de la paix dont a fait preuve le Saint-Siège, et parce que celui-ci représente un puissant facteur moral dans un monde en armes et dominé par la force brutale, le gouvernement finlandais fit des démarches en vue de l'établissement d'une légation auprès du Vatican. M. G. A. Gripenberg, qui avant la guerre avait été pendant plusieurs années ambassadeur de Finlande à Londres, présenta ses lettres de créance le 31 juillet 1942. On lui adjoignit comme secrétaire le jeune auteur catholique Goran Stenius. De même que les autres pays scandinaves, la Finlande eut sa chapelle nationale dans la Ville Eternelle ; elle est située dans l'église dominicaine de Santa Maria sopra Minerva, où chaque année, à l'occasion de la fête de l'indépendance de la Finlande, est célébrée une Messe solennelle ; l'an dernier, elle fut chantée par S. Em. le cardinal Tisserant.

Pendant la guerre, des Sœurs américaines du Précieux-Sang se sont installées en Finlande. En 1945, elles ont ouvert une école anglaise à Helsinki. La participation d'étudiants et d'universitaires finlandais au Congrès jubilaire de l'*Academicum catholicum* qui eut lieu à Copenhague l'été dernier, représente un premier pas vers la fin de l'isolement où les avaient mis les années de guerre. Cette même année (1946) a encore apporté un autre signe de bon augure. Le Saint-Siège a décidé de fonder un Institut

---

(1) Sigrid Undset, née au Danemark en 1882, débuta en 1907 par une autobiographie, *Madame Marthe Oulie*. Dans d'autres romans, *L'âge heureux* (1908) ; *Jenny* (1911) ; *Le printemps* (1914) ; *Les vierges sages* (1918) ; *Maternités* (1928), etc., elle trace des types de femmes avec une puissante richesse et un sens aigu du réel. Mais elle atteint l'apogée de son art dans ses vastes romans épiques évoquant la Norvège du moyen âge : *Kristin Lavransdatter* (1920-1922) et *Olav Audunsson* (1925). Citons encore *Le buisson ardent* (1930) ; *Ida Elisabeth* (1932) ; *La Saga des Saints* (1934). Ses ouvrages sont traduits dans presque toutes les langues de l'Europe ; plusieurs ont été traduits en français. Sigrid Undset jouit d'une grande popularité en Norvège et à l'étranger. Elle s'est convertie au catholicisme en 1925 ; en 1928, elle reçut le prix Nobel de littérature. (*N. D. L. R.*)

(1) Mgr Guillaume Cobben év. tit. d'Amathus de Palestine, des Prêtres du Sacré-Cœur, est né à Sittard, dioc. de Ruremonde (Limbourg hollandais), le 29 juin 1897.

d'études nordiques ; ce sont les Dominicains qui ont été chargés de cette tâche. On a l'intention d'installer le nouvel Institut à Helsinki (1).

★ ★ ★

Comme dans tant d'autres pays, la guerre et plus encore cette première année après la guerre ont soumis le front chrétien à de rudes épreuves morales. D'une part, les valeurs chrétiennes ont apparu dans une lumière plus vive, mais, d'autre part, un sentiment d'engourdissement spirituel en face des puissances du mal s'est largement répandu comme une maladie contagieuse. De plus, il ne faut pas oublier les suites de l'énorme charge matérielle que la perte de la Carélie et les dommages de guerre ont imposée à notre peuple. Malgré le petit nombre de ses fidèles dans notre pays, l'Eglise catholique y a une magnifique tâche à accomplir, parce que seule elle est sortie de la guerre avec toute la pureté de son idéal et parce qu'elle est capable, elle, de diriger les regards des hommes en dehors et au-dessus d'eux-mêmes.

(1) *La Croix* du 11. 12. 1946 annonça : « Les Pères Dominicains ont inauguré à Helsinki un Institut de recherches historiques médiévales et préchrétiennnes pour les pays nordiques. Au programme, sont inscrits des cours de littérature, d'art, d'histoire, de langue et d'ethnologie. » (*N. D. L. R.*)

ACTION CATHOLIQUE

L'action sociale des catholiques américains

Nous publions ci-dessous un reportage sur la « deuxième Semaine catholique interaméricaine d'études sociales ». Cet article donne, en outre, une vue d'ensemble de la situation sociale, surtout en Amérique latine, ainsi que des efforts des catholiques, et permet donc de situer le Congrès dans son milieu réel. Nous le faisons suivre du bref compte rendu officiel avec le programme, et de la « déclaration finale » publiée par la section d'action sociale de la National Catholic Welfare Conference *des Etats-Unis.*

Les journées d'études sociales interaméricaines, par John Lafarge (1)

La réunion de la deuxième Semaine d'études sociales interaméricaines à La Havane (Cuba), du 2 au 9 janvier 1946, provoqua une émotion considérable parmi les communistes, ceux de l'endroit comme ceux d'ailleurs. Cette Semaine ou ce Congrès eut lieu sous les auspices de la section d'action sociale de la *National Catholic Welfare Conference* des Etats-Unis et de l'archevêque de La Havane, Mgr Arteaga y Betancourt, qui venait alors d'être nommé cardinal. Le but était d'échanger des informations et des idées sur la réforme sociale, en conformité avec les principes chrétiens, dans les divers pays des deux Amériques, et d'étudier des projets en vue de l'installation d'un organisme d'échange.

Répercussions du Congrès. Activité sociale des catholiques dans divers pays de l'Amérique latine.

Le quotidien communiste de La Havane, *Hoy*, dénonçait le Congrès comme étant inspiré par le phalangisme et régenté par lui ; il publia une caricature représentant un ecclésiastique d'aspect féroce menaçant un ouvrier terrifié. En termes violents, il dénonça les « larmes de crocodile » versées sur le pauvre travailleur qui courbe l'échine sous le pied tyrannique de l'Eglise. Le *Daily Worker* de New-York annonça, le 8 janvier, en manchette, « un Congrès jésuite trame un complot pour diviser les travailleurs américains » ; il était particulièrement chagriné de ce que Martin C. Kyne, du Comité de la C. I. O. (1), pour l'Amérique latine, prenait part à ce congrès. En fait, la profession de christianisme, franche et sans compromis aucun, faite par les trois délégués ouvriers des Etats-Unis, Frank Frenton, de la A. F. L., M. Kyne et Dave McDonald, ce dernier, secrétaire-trésorier des *United Steelworkers* (2), a fait sensation dans l'histoire du mouvement ouvrier cubain.

Le réveil du catholicisme à Cuba au cours des quinze dernières années est, en effet, impressionnant. Dans cette évolution, c'est l'organisation appelée les *Chevaliers catholiques de Cuba*, qui, sous la direction du Dr Valentin Arenas, joue le rôle principal. Le Dr Arenas était l'un des trois coprésidents du Congrès ; les deux autres — respectivement pour la langue française et la langue anglaise — étaient le R. P. Levesque, O. P., du Canada, et Richard Pattee, de Porto-Rico et des Etats-Unis. Le R. P. Foyaca, S. J., aumônier de l'action sociale catholique à Cuba, a exposé le principe de la « démocratie sociale chrétienne » considérée comme le véritable moyen de résoudre les problèmes énormes qui se posent à Cuba ; ces problèmes sont dus à trois causes : l'abîme profond qui, dans tout le pays, existe entre les riches et les pauvres, la position anormale de Cuba dans ses relations économiques et politiques avec son puissant voisin du Nord, et, enfin, la gravité de

(1) Paru dans *America* du 26. 1. 1946. Traduction et sous-titres de *la D. C.*

(1) A. F. L. *American Federation of Labor*, Fédération de Syndicats fondée en 1886. C. I. O., *Committee for industrial organisation*, Fédération de Syndicats, née en 1936 d'une scission de l'A. F. L. La scission résultait du vieil antagonisme, au sein du syndicalisme, entre ouvriers organisés par métiers d'une part, donc les ouvriers qualifiés, et ouvriers organisés par usines qu'ils soient qualifiés ou non, d'autre part. Le C. I. O. fait partie de la Fédération syndicale mondiale, où il dispose de 110 voix (la C. G. T. de 101, les Syndicats russes de 206) ; l'A. F. L. n'en fait pas partie, parce qu'elle estime que les syndicats russes ne sont pas des syndicats libres et que la F. S. M. s'inspire d'une philosophie qui subordonne l'homme et la propriété à la volonté exclusive de l'Etat. (*N. D. L. R.*)

(2) Union des ouvriers des aciéries.

la situation religieuse, la pénurie de prêtres et, parallèlement, le mal invétéré qu'est l'absence des hommes dans la vie de l'Eglise.

Au congrès, la délégation cubaine représentait un groupe de militants très actifs qui s'attaquent au cœur même des problèmes sociaux qui se posent dans le pays. Autour de la table de la conférence avaient pris place des hommes tels que le Dr Belardi et le Dr Dota Duque ; ce dernier avait fait passer à l'Assemblée législative les lois cubaines sur la redistribution des terres et sur le reclassement de la main-d'œuvre agricole, lois avancées, dont le Dr Belardi avait rédigé le projet.

Mais l'émotion causée, parmi les communistes, par cette Semaine sociale, témoignait encore d'un autre phénomène, d'une signification plus vaste, et dont le congrès était une manifestation caractéristique, à savoir la camaraderie et l'entente qui règnent entre les personnalités et les groupements qui, dans tous les pays américains, travaillent pour une réforme sociale chrétienne.

On n'aurait pas pu choisir de cadre plus apte à une réunion de ce genre que le magnifique *Colegio Belén,* avec ses vastes galeries, ses hautes salles et sa vue magnifique sur la ville et l'océan.

La solitude de Bélen, comme l'hospitalité plus que généreuse des hôtes, invitaient à réfléchir sur les leçons à tirer de ces journées d'études.

Elles ont mis en lumière d'une manière saisissante les difficultés effrayantes que l'action sociale chrétienne rencontre dans les divers pays, comme les différences énormes entre ceux-ci. Dans un pays comme le Guatemala, qui ne compte guère plus de 100 prêtres pour assurer le ministère parmi quelque 3 millions de catholiques, ou dans certains autres petits pays de la mer des Caraïbes, les problèmes se posent évidemment tout autrement qu'en Argentine, au Canada ou aux Etats-Unis. Tandis que les prêtres et laïques zélés qui travaillaient dans ces différents pays n'étaient qu'une minorité et avaient malheureusement souvent à lutter contre l'apathie et même l'opposition catégorique de leurs frères, les difficultés étaient, dans bien des cas, aggravées encore par l'insuffisance lamentable des ressources des catholiques pour les œuvres sociales et la formation des adultes, insuffisance d'autant plus regrettable que les hommes et les sommes d'argent fournis par les confessions non catholiques affluaient des Etats-Unis.

On n'a pas proposé, au Congrès, de ligne de conduite en vue de l'établissement d'un parti catholique, et une telle ligne de conduite ne s'en est pas dégagée non plus. Comme on vient de le dire, la situation est trop différente d'un pays à l'autre ; et même l'interprétation de la situation varie beaucoup.

Les catholiques et le mouvement syndical.

Une des questions les plus longuement débattues au congrès était celle de la participation des catholiques au mouvement syndical : les catholiques doivent-ils former des syndicats distincts comme au Mexique, ou doivent-ils prendre part aux organisations non confessionnelles tant que celles-ci remplissent certaines conditions quant aux principes chrétiens fondamentaux. Tous étaient d'accord évidemment que les catholiques ne peuvent pas adhérer à des organisations activement antichrétiennes. Car ils ne peuvent souscrire ou avoir l'air de souscrire à des idées ou à une politique contraires à la religion et à la morale. L'impression de tous ceux qui ont suivi ces discussions est qu'on n'arrivera probablement pas à un accord complet en cette matière. L'un des délégués d'Argentine, le Dr Valsecchi, expliquait que dans son pays les ouvriers font partie de syndicats non confessionnels, sur une base à peu près la même qu'aux Etats-Unis. Les Canadiens français défendaient leurs syndicats catholiques comme la seule organisation possible pour ouvriers catholiques, du moins dans leur pays.

D'autre part, nous trouvons dans un petit pays un programme social parfaitement au point et qui semble avoir du succès : c'est le Costa-Rica, dont le délégué dynamique, M. l'abbé Nunez, ancien élève de feu Mgr John A. Ryan, a décrit le vaste programme de réformes sociales inauguré dans ce pays par l'archevêque, Mgr Sanabria. D'après M. l'abbé Nunez, 13 000 ouvriers catholiques ont déjà été enrôlés dans le mouvement connu sous le nom d'organisation *Rerum Novarum ;* ce n'est pas un syndicat, mais un groupement de travailleurs qui mettent en pratique la vie chrétienne et les principes chrétiens dans le domaine syndical. Le mouvement ne prend pas part à la politique, mais donne une formation sur des questions politiques.

La question agricole.

Quels que soient les sujets qui aient été traités au cours de ces journées d'études, le trait le plus caractéristique fut la facilité et l'assurance avec laquelle des hommes venus d'horizons si différents purent découvrir des bases d'action communes. Ce fut particulièrement manifeste dans le domaine de l'agriculture. Sous la présidence de Mgr Oscar Larson, directeur de la section d'action sociale de l'Action catholique au Chili, les représentants des divers pays ont décrit ce qui s'est fait chez eux pour l'établissement d'une saine économie familiale basée sur la petite propriété, comportant la redistribution des grands domaines ou *latifundia* et le développement de services coopératifs techniques.

Dans plusieurs pays, par exemple au Chili, au Paraguay et au Venezuela, les promoteurs de la législation agricole furent des membres de l'Action catholique qui favorisèrent l'extension de l'accès à la propriété et d'autres réformes. Les délégués cubains expliquaient que le type de législation relative à la production sucrière qu'ils ont obtenu de leur gouvernement et qui encourage l'indépendance des petits paysans et leur permet de rester à la campagne est, en fait, et également de loin, le plus efficace au point de vue strictement économique.

La délégation de Costa-Rica, M. l'abbé Nunez et le Dr C. M. Campos Jiménez, préconisaient d'établir dans chaque pays des Commissions de juristes, d'économistes et d'autres experts, afin de préparer des projets de lois relatives à la réforme agraire dans l'esprit de l'Eglise. D'autre part, les délégués insistèrent beaucoup sur le rôle que le clergé pourrait jouer dans le relèvement des campagnes dans des régions arriérées. Mgr Enrique Pérez, évêque de Camagüey (Cuba), travaille sans relâche dans les plantations de cannes

à sucre et dans les villages très épars de son difficile diocèse. Mgr Miguel Dario Miranda, évêque de Tulancingo (Mexique), l'un des pionniers de la coopération catholique interaméricaine, a donné une description vivante du plan selon lequel il a, en tant qu' « évêque campagnard », transféré son Séminaire diocésain à la campagne et fait participer ses professeurs et séminaristes activement à la christianisation des populations rurales.

La question des races.

Si l'on était d'accord sur beaucoup de questions capitales en matière de politique agraire, l'unanimité était plus frappante encore sur certains problèmes fondamentaux concernant la question des races. Deux idées surtout ressortirent, que les catholiques des Etats-Unis pourront prendre sérieusement à cœur.

Ce fut d'abord un sens profond de responsabilité à l'égard des populations de couleur défavorisées, indiennes, noires ou mixtes. En exprimant leur conscience de cette responsabilité, les délégués se faisaient l'écho des éléments les plus nobles parmi les anciens colons espagnols, éléments qui avaient une haute idée de leur mission.

Ces conférences catholiques internationales provoqueront incontestablement un vaste mouvement de zèle et d'efforts pratiques dans le domaine missionnaire, social et économique en faveur de ces masses défavorisées.

L'autre idée : la répugnance que les peuples d'Amérique latine et centrale manifestent à l'égard du préjugé racial du type anglo-saxon, préjugé qui affecte même beaucoup de catholiques, prêtres et laïques, aux Etats-Unis.

Chez nous (1), nous pourrons flatter notre suffisance en nous cramponnant au préjugé racial et aux pratiques de discrimination qu'on cherche à justifier en faisant appel à ce préjugé. Mais tant que nous agirons ainsi, nous entretiendrons un obstacle permanent à toute union efficace entre les catholiques de notre pays et nos frères des autres pays américains. La conséquence sera une division irrémédiable dans notre front pour la défense des principes chrétiens et pour la lutte contre le totalitarisme et l'anarchie morale dans les deux Amériques.

Projets.

On a discuté des projets en vue de l'établissement d'un organisme permanent à la suite de ces conférences. Tous ceux qui étaient présents sentaient intensément la nécessité de donner une forme plus concrète et plus durable à leur désir et à leur besoin de se connaître et de collaborer.

On a proposé La Havane comme le centre le plus commode et le plus approprié pour une organisation de ce genre. Bien qu'on puisse faire certaines objections d'ordre pratique contre le choix de La Havane comme siège d'un secrétariat social catholique pour les pays d'Amérique, j'ai confiance que ce ne sont là que des difficultés mineures qu'on pourra surmonter si, chez nous, nous nous rendons tous compte de l'urgence et de l'importance mondiale d'une coopération du type de celle qui a été mise en œuvre pendant les journées fécondes de cette semaine d'études.

(1) C'est-à-dire ici, aux Etats-Unis. *America* s'imprime à New-York. (*N. D. L. R.*)

2. Compte rendu officiel (1)

La deuxième Semaine interaméricaine d'études sociales eut lieu à La Havane sous les auspices de l'Action catholique cubaine et de la section d'action sociale de la *National Catholic Welfare Conference* des Etats-Unis.

S. Em. le cardinal-archevêque de La Havane et S. Exc. Mgr l'évêque de Toledo (Ohio), président ecclésiastique de l'action sociale aux Etats-Unis, avaient envoyé des invitations à l'organisation d'Action catholique de chaque pays ou à l'évêque intéressé dans les pays où l'Action catholique n'existe pas.

Du 2 au 9 janvier 1946, quelque 90 délégués de 22 pays américains et possessions européennes se sont réunis au *Colegio de Belén* à La Havane pour les sessions. Pour la première fois peut-être, on avait invité des délégués de l'hémisphère occidental qui dépendent encore d'Etats européens : Curaçao, La Martinique et la Guadeloupe, la Trinité et la Jamaïque. Porto-Rico, possession des Etats-Unis, était également représenté. Le Canada avait envoyé une délégation nombreuse, offrant ainsi une base à une collaboration plus étroite entre le dominion et les autres pays américains. Cinq pays européens étaient représentés à la Semaine sociale par des observateurs : l'Espagne, les Pays-Bas, la France, la Pologne et la Grande-Bretagne. Le Bureau international du travail était également représenté (2).

(1) Traduit du texte anglais paru dans le rapport officiel édité en plusieurs langues par la *N. C. W. C.* (*National Catholic Welfare Conference*) des Etats-Unis et l'*Accion catholica cubana*.

(2) Principaux délégués à la Semaine sociale interaméricaine de La Havane :

Argentine. — M. Manuel Moledo, assesseur de la Jeunesse catholique argentine ; le Dr Fr. Valsecchi, directeur du secrétariat économique et social de l'Action catholique argentine.

Bolivie. — Le Dr R. Gregoriu, directeur du secrétariat national économique et social de l'Action catholique bolivienne.

Canada. — Mgr G.-L. Pelletier, évêque auxiliaire de Québec ; Mgr B. Markle, secrétaire de langue anglaise de l'épiscopat canadien ; M. l'abbé J.-C. Leclaire, aumônier diocésain des Associations professionnelles; R. P. G.-H. Lévesque, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval ; R. P. Em. Bouvier, S. J., professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal ; M. A. Charpentier, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada ; M. G. Filion, secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs ; R. P. A. Guillemette, O. P., directeur du Conseil des œuvres de Montréal.

Chili. — Mgr Oscar Larson, directeur du secrétariat social de l'Action catholique chilienne.

Colombie. — M. l'abbé B. Nunez, « coordonnateur » de l'Action sociale de l'archidiocèse de Bogota ; R. P. V. Adrade, S. J., « coordonnateur » national de l'Action catholique.

Costa Rica. — M. l'abbé B. Nunez, président de la Confédération du travail *Rerum Novarum*.

Cuba. — Délégation particulièrement nombreuse, comprenant des professeurs, prêtres et laïques, des ingénieurs, avocats, journalistes. Signalons : le Dr V. Arenas, président de la *Junta nacional* d'Action catholique ; le Dr Enrique de la Maza, de l'Association des chevaliers catholiques de Cuba ; Dr A. T. Tolon, président de *Democracia Social Cristiana.*

Curaçao. — Dr J. M. P. Kroon, président de la Ligue populaire catholique.

San Salvador. — M. Em J. Siman, président national de l'Action catholique.

Equateur. — M. l'abbé A. Torres, aumônier de la Fédération ouvrière du diocèse d'Ibarra.

Honduras. — Délégation assez nombreuse, composée surtout de membres de l'Action catholique. Elle était con-

Parmi les délégués, il y avait des membres de l'épiscopat, du clergé et des laïques. Douze évêques et archevêques ont assisté à un grand nombre de séances et ont contribué à guider et à orienter les discussions. S. Em. le cardinal Arteaga y Betancourt, archevêque de La Havane, ouvrit le Congrès le 2 janvier, après la Messe célébrée à la cathédrale par S. Exc. Mgr Georges Caruana, nonce apostolique à Cuba. Dans son discours de bienvenue, le distingué prélat cubain rendit hommage à l'unité religieuse de l'hémisphère occidental ; il souligna la contribution que le congrès pourrait apporter à la solution des problèmes urgents du jour en promouvant la justice sociale, et la signification de cette assemblée de catholiques préoccupés de problèmes économiques et sociaux à un moment où le monde vient de sortir des douleurs d'une guerre mondiale. S. Exc. Mgr Karl Alter, évêque de Toledo (E.-U.), exprimait la conviction que la tâche de ce congrès était de rechercher et de poursuivre l'application pratique et efficace des principes sociaux contenus dans les Encycliques. Il développa cette idée en mentionnant spécialement certains problèmes industriels et ruraux qui demandent à être compris et résolus par l'application diligente et intelligente de la doctrine sociale catholique.

Chaque matin et chaque après-midi, des sessions eurent lieu dans la salle des séances de Belén, où étaient installés des haut-parleurs et où des interprètes étaient à la disposition des auditeurs ; certaines soirées furent consacrées à des questions particulières qu'on n'aurait pas pu traiter comme il fallait au cours d'un programme régulier. On supposait que tous les congressistes étaient familiarisés avec le texte des Encycliques. La tâche propre de l'assemblée était d'étudier ces documents de nouveau à la lumière de l'expérience et des conditions spéciales de chacun des pays de l'hémisphère occidental. L'un des résultats les plus féconds de ces journées d'études est d'avoir permis d'exposer la situation sociale de beaucoup des pays intéressés et d'étudier l'application, à chacun, des solutions qui ont fait leurs preuves ailleurs.

Le programme était organisé de manière à comprendre les points suivants :

I. — La petite culture. La défense du petit propriétaire foncier. La conservation et l'extension de la petite propriété comme institution fondamentale souhaitable.

II. — La grande culture. Le problème de la restauration de la petite exploitation dans les régions où le monopole et la concentration agricoles prédominent. Le problème de la grande culture là où elle reste nécessaire. Les dangers et les erreurs de la disparition d'une propriété foncière privée largement répandue.

III. — Solutions pratiques au problème rural. Les coopératives et le mouvement coopératif. La protection de la famille rurale.

IV. — Les ouvriers et les organisations ouvrières. Le statut des organisations ouvrières dans l'hémisphère occidental. Le problème de l'ouvrier catholique dans les organisations ouvrières. Tendances et solutions.

V. — Race et questions raciales. L'intégration des éléments de couleur parmi la population de l'hémisphère occidental. Le soulagement du sort de ceux qui sont l'objet de mesures restrictives d'ordre social et économique à cause de leur race.

VI. — L'action sociale et la vie internationale. La déclaration de Chapultepec, la Charte des Nations unies, Bretton Woods et autres instruments d'intérêt vital pour la coopération interaméricaine dans le domaine social et économique.

VII. — Etude pratique de l'action sociale catholique. Méthodes, procédés et moyens d'accroître l'efficacité de l'action sociale.

VIII. — Bases pour l'action future interaméricaine dans le domaine social.

IX. — Conclusions.

La *déclaration de principes* qui accompagne ce bref compte rendu des journées d'études indique les conclusions générales auxquelles sont arrivées les délégués. On compte faire des efforts en vue de créer un organisme permanent pour assurer la continuité de l'œuvre de cette Semaine sociale. L'un des aspects les plus encourageants du travail fait à La Havane est l'intérêt porté par les délégués à l'organisation régulière de réunions régionales où l'on examinerait des problèmes intéressant plus directement des groupes de pays plus ou moins restreints, unis par des liens d'affinité naturelle.

Le compte rendu le plus sommaire de ces journées d'études serait incomplet si l'on ne mentionnait pas la collaboration enthousiaste du gouvernement cubain et de ses représentants, ainsi que le vif intérêt témoigné partout par l'épiscopat des pays respectifs.

La deuxième Semaine interaméricaine d'études sociales a révélé ce fait frappant, que l'action sociale interaméricaine des catholiques constitue parmi toutes les formes de coopération internationale interaméricaine l'une des plus fécondes et des plus prometteuses. La similitude des pro-

---

duite par Mgr J. Turcios, évêque de Santa Rosa de Copan.

La Martinique et la Guadeloupe. — M. l'abbé G. Marolleau, Sulpicien, délégué de l'épiscopat.

Mexique. — Mgr J. I. Marquez, directeur national de l'Action catholique ; Mgr F. Ruiz, archevêque de Yucatan ; Mgr M.-D. Miranda, évêque de Tulancingo.

Nicaragua. — R. P. J. de Aguirre, S. J., assistant national de l'Action catholique.

Porto-Rico. — Mgr J.-P. Davies, évêque de San Juan ; Dr J.-M. Lázaro, professeur de philosophie à l'Université de Porto-Rico.

République dominicaine. — Mgr O. Boras, archevêque coadjute de Saint-Domingue ; H. R. Castillo, ingénieur, président de l'Association nationale des chevaliers catholiques ; V. C. Duarte, président de la Jeunesse catholique.

Etats-Unis. — Mgr K.-J. Alter, évêque de Toledo ; Rév. R.-A. McGowan, directeur de la section d'Action sociale de la *National Catholic Welfare Conference ;* R. P. J.-F. Lafarge, S. J., rédacteur en chef d'*America ;* M. Robert A. Neary, du ministère de l'Agriculture ; M. David McDonald, secrétaire-trésorier de l'Union des ouvriers des aciéries ; M. Martin Kyne, de l'Union des employés de la vente en gros et en détail ; M. Frances P. Fenton, directeur de l'*American Federation of Labor*.

En outre : des délégués du Guatemala, de Haïti, de la Jamaïque, de la Trinité et du Venezuela. Le Pérou et l'Uruguay avaient accepté, mais les délégués ont été empêchés d'assister au Congrès.

Plusieurs pays avaient envoyé des *observateurs*.

Espagne. — Mgr J. Hervas, évêque auxiliaire de Valence, accompagné d'un prêtre et de trois laïques de l'Action catholique.

France. — M. Ph. Grousset, ministre de France à La Havane.

Pologne. — M. Roman Debicki, ministre de la Pologne à La Havane. Outre un observateur du Guatemala, des Pays-Bas et d'Angleterre, le R. P. Albert Le Roy, S. J., a suivi les travaux en tant qu'observateur envoyé par l'*Office international du travail*.

lèmes, l'urgence des solutions qu'ils réclament et ardeur avec laquelle on désire des indications ratiques pour la voie à suivre et les méthodes adopter prouvent que ce genre d'initiative répond un véritable besoin. Les semainiers ont souligné vec insistance que le programme ne comportait as de politique ni aucune question d'ordre politique. Cette décision était des plus salutaires, car ar elle signifiait, en fait, qu'on s'attachait aux oints communs à tous et d'intérêt commun, l'exclusion d'autres questions qui ne feraient ue troubler la discussion de problèmes intéressant le bien-être et les besoins de l'homme.

3. La déclaration finale [1]

A Washington, il y a trois ans, avaient lieu les remières Conversations sociales interaméricaines. Elles avaient pour but d'étudier la crise de notre ivilisation. La réunion se tint durant la guerre, ui fut elle-même la tragique manifestation de ette crise. La guerre a pris fin, mais la crise emeure.

De nouvelles Conversations sociales catholiques nteraméricaines se tiennent maintenant à La Havane. Elles ont pour but d'examiner comment action sociale catholique peut résoudre les problèmes actuels. Elles veulent tracer la voie suivre pour que tous les pays de notre hémisphère se préparent à remplir dignement leurs obligations dans la vie économique et dans la vie ociale.

Nous, participants à ces Conversations, sommes atholiques et Américains. Nous sommes citoyens le ce Nouveau Monde qui, physiquement et moralement, a moins que l'Europe souffert des deux guerres mondiales. Il est du devoir des Amériques d'assumer, à l'heure actuelle, une plus large part des responsabilités que l'Europe a longtemps portées. Il est de leur devoir de collaborer à la reconstruction du monde en y instaurant effectivement e bien-être social.

Nous sommes des catholiques entièrement voués l'enseignement social de l'Eglise ; aujourd'hui, plus que jamais, nous devons nous consacrer à diffuser l'esprit de cet enseignement.

Nous nous reconnaissons indignes de représenter e Christ, son Eglise et sa doctrine en ces temps douloureux pour l'humanité ; nous voulons néanmoins apporter à l'Eglise notre modeste concours dans son œuvre séculaire de salut, de christianisation et de civilisation

Nous regardons comme base de ce travail de restauration le fait de la vocation divine de l'humanité qui doit se parfaire dans l'universelle fraternité des hommes en Notre-Seigneur et en son Eglise. Sur cette vérité fondamentale doit reposer la reconstruction sociale dont la nécessite et l'urgence sont indiscutables.

Action sociale catholique.

Cette restauration requiert en tout premier lieu des hommes nouveaux, vraiment catholiques, vivant de la vie de la grâce et puisant leur force dans la réception des sacrements, dans l'assistance à la Messe et dans leur dévouement à à l'Eglise et au Vicaire de Jésus-Christ.

La reconstruction de notre monde s'appuiera sur ces assises ; elle s'opérera par l'acquiescement absolu à la doctrine sociale de l'Eglise et par la diffusion dans le peuple d'une exacte connaissance de cette doctrine : par le moyen de cercles d'études, d'assemblées et de conférences, par la presse et la radio, par des cours et des publications, par d'autres moyens encore, prêtres et laïques spécialisés diffuseront cette doctrine. Nous recommandons qu'on ne néglige aucun des moyens appropriés.

De première nécessité apparaît aussi la création, en chaque pays, d'un organisme qui se consacre spécialement à la diffusion et à la mise en œuvre de la doctrine sociale de l'Eglise. Les circonstances détermineront pour chaque pays le caractère et le mode de travail de cet organisme.

Compte tenu des conditions locales, l'action sociale tendra à réaliser dans leur plénitude les enseignements sociaux de l'Eglise ; elle acceptera le jugement de l'autorité religieuse sur la forme de confessionnalité à donner aux organisations économiques et sociales.

Vie économique.

Tous les hommes ont droit à l'usage des biens que Dieu a créés. Mais ces biens sont injustement répartis. Il incombe donc aux détenteurs de ces biens et aux ouvriers de prendre les moyens nécessaires pour traduire ce droit en fait, dans le domaine de la propriété et du travail : c'est pour eux une obligation personnelle et sociale.

On devra encourager l'agriculteur à devenir propriétaire de sa ferme, de manière que la grande, la moyenne et la petite propriété concourent et se développent harmonieusement comme trois formes légitimes du droit de propriété privée. Cependant, il ne faudra pas oublier que l'agriculture familiale est la forme idéale d'exploitation agricole... La propriété coopérative du sol est recommandable quand la nature des productions exige de larges étendues de terre.

Le travail industriel ne rapporte pas toujours à l'ouvrier un salaire qui assure la subsistance de sa famille. Dans ce cas, on devra encourager la création de jardins familiaux : le jardin familial est, en effet, un des bons moyens de compenser l'insuffisance du salaire.

Dans le but de soutenir, de maintenir et d'étendre la petite propriété rurale, il importe de développer les différentes espèces de coopératives — de crédit, de consommation et de production. On insistera spécialement sur la formation complète du cultivateur pour le rendre capable de faire honneur à ses responsabilités.

Tout homme a été créé pour travailler. Les progrès techniques doivent réduire graduellement la part purement mécanique et physique de ce travail, de manière à permettre un développement plus complet de la vie religieuse, morale, intellectuelle et artistique du travailleur.

Il est de notre devoir de travailler à une organisation des employeurs, artisans et employés, à fins chrétiennes, en vue d'édifier une vie économique, tant individuelle que sociale, qui réponde aux exigences de la justice commutative et de la justice sociale dans les relations industrielles, et qui laisse place, sans abdication d'aucun droit,

(1) Parue en plusieurs langues, dont le français, dans le rapport officiel. Voir plus haut, col. 606, note 1.

à la coopération et à l'entr'aide prescrites par la charité chrétienne.

Les deux premiers buts à atteindre sont d'abord un salaire familial, puis un équilibre de revenus et de prix qui assure une production à plein rendement et à tous un emploi stable.

La doctrine sociale catholique recommande que le contrat de travail soit lui-même tempéré par des éléments empruntés au contrat de société, de façon à permettre aux ouvriers et aux employés de participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion et aux profits qu'elle apporte.

L'action sociale catholique ne doit pas cependant perdre de vue que les organisations économico-sociales ne sont pas elles-mêmes des fins, mais bien des moyens, par lesquels les hommes peuvent développer leur personnalité, pratiquer la charité chrétienne et atteindre leur fin supra-terrestre.

Relations entre races.

Nous estimons que le problème indigène en Amérique latine est un problème de civilisation, non de lutte de classe. Pour le résoudre, on prendra pour modèles les missionnaires qui ont évangélisé les peuples d'Amérique. On se servira de tous les moyens adéquats, sans négliger les moyens économiques et sociaux. Toujours on se laissera guider par la vraie charité chrétienne qui rejette et condamne tous les mauvais procédés.

Personne ne parviendra à gagner le cœur des indigènes, s'il n'apprend à parler leur langue et s'il ne s'emploie à rendre meilleure leur vie religieuse, culturelle, sociale et économique.

Comme catholiques, nous condamnons toute distinction basée sur des préjugés de race et de couleur. Nous recommandons à tous, comme leur part de travail à accomplir, de lutter contre ces préjugés, d'aider à l'avancement des opprimés, de mettre tout en œuvre pour les amener à travailler eux-mêmes à l'amélioration de leur sort.

Relations économiques interaméricaines.

Nous jugeons que les résolutions d'ordre économique et social contenues dans les accords de Bretton-Woods, de Chapultepec et de San-Francisco sont, dans leurs lignes générales, conformes à la doctrine sociale de l'Église et de nature à améliorer les relations interaméricaines.

Nous reconnaissons que l'organisation actuelle du monde rend les Etats interdépendants. Cette interdépendance et les principes chrétiens qui animent les peuples d'Amérique obligent chaque pays individuellement et tous les pays comme groupe à se consacrer à l'établissement d'un ordre social qui garantisse à tous les Américains le libre développement et le libre perfectionnement de leur personnalité. Ainsi les peuples de notre hémisphère se développeront et se perfectionneront d'une façon digne des principes chrétiens qu'ils professent.

Le vieux danger de l'impérialisme économique demeure toujours. Pour prévenir ses méfaits, il est indispensable de renforcer la puissance économique des pays faibles. Ce but ne saurait être atteint sans intensifier la solidarité continentale des mouvements ouvriers.

Secours aux victimes de la guerre.

Il n'est pas suffisant de travailler à établir la justice dans la société, il faut, de plus, inciter à l'exercice de la charité. A proprement parler, cette question des secours aux victimes de la guerre n'est pas de notre ressort. Toutefois, vu les désirs du Souverain Pontife et les cruelles conditions de vie des victimes de la guerre, nous suggérons aux participants à ces Conversations sociales de s'intéresser à l'établissement d'œuvres de secours aux victimes de la guerre, dans les pays où ces organismes n'existent pas. Ces œuvres de secours pourront se mettre en relations avec la Commission pontificale qui a son siège à Paris, et avec d'autres œuvres catholiques qui ont pour but d'aider les victimes de la guerre. Elles pourront aussi profiter des bons offices des « *War Relief Services* » de la « *National Catholic Welfare Conference* » pour l'expédition des marchandises.

Secrétariat interaméricain.

Nous saluons avec joie la création d'un secrétariat interaméricain d'action sociale catholique ; ce secrétariat n'est pas l'affaire d'un pays, mais il est le fruit du travail en commun de tous les pays qui composent les Amériques. Cet organisme nous permet d'entrevoir la convocation d'autres réunions interaméricaines, de réunions régionales et nationales, pour le progrès de la vie sociale catholique dans tous les pays d'Amérique et dans chacun d'eux.

La création récente de plusieurs cardinaux américains est pour nous un signe évident de la grande responsabilité qui pèse sur les peuples d'Amérique, maintenant et pour l'avenir. Nous demandons humblement *que Dieu nous soit en aide.*

— *Notre-Dame de chez nous. Stations mystiques*, par ELIE MAIRE. — Vol. 14 × 20 cm., 240 pages, illustrations hors texte, prix 250 francs. Editions Siloë, 8, place Saint-Sulpice, Paris, 1947.

Nouvelle édition d'un ouvrage qui présente au lecteur les sanctuaires de Marie les plus célèbres dans les régions Nord-Ouest, Sud-Est, Nord-Est, Sud-Ouest de la France. C'est comme un pèlerinage marial dans le royaume de la Sainte Vierge avec un guide compétent qui nous montre combien Marie est mêlée à notre vie chrétienne et à notre histoire nationale, et qui nous la fait bénir et prier avec un amour toujours plus filial et plus confiant. Lecture tout indiquée pour ce mois de mai.

— *Jésus-Christ*, par FRANÇOIS DUHOURCAU. Vol. 12 × 19 cm., 150 francs. Editions Spes, Paris.

Vie destinée au grand public. L'auteur s'attache à dégager des témoignages ou des récits évangéliques le visage et les traits principaux de la personnalité du Christ.

— *Godefroy-Célestin Chicard, missionnaire romantique*, par JACQUES DE WAILLY. Vol. 12 × 19 cm., 200 pages, 75 francs. Collection Lavigerie n° 12, Grands Lacs, 8, rue Grandgagnage, Namur, ou 31, rue Friant, Paris, XIVe.

Le R. P. Drochon a écrit, il y a un demi-siècle, la vie de ce héros de légende qu'est le P. Chicard. M. Jacques de Wailly nous présente en style moderne l'existence mouvementée de ce chevalier du moyen âge qui, missionnaire en Chine, a dû s'armer et se défendre contre des bandes de brigands pour protéger ses fidèles et ses orphelins. Une lecture pleine d'intérêt, un vrai roman missionnaire.

La fin d'un " schisme " bulgare [1]

Les Bulgares, convertis en 864-865 avec leur roi
Boris, hésitèrent tout d'abord entre l'obédience de Rome et celle de Constantinople. Photius réussit à leur faire reconnaître cette dernière (870). Au début du Xe siècle, ils se tournèrent de nouveau vers le Pape qui reconnut à leur archevêque le titre de patriarche (927). Celui-ci dut changer plusieurs fois de résidence avant de se fixer à Ochrida (972). Les conquêtes de l'empereur byzantin Basile II mirent fin à l'indépendance civile et ecclésiastique du pays et le siège du patriarcat devint un simple archevêché (1020-1393). Cependant une insurrection générale permit aux Bulgares de secouer le joug byzantin à la fin du XIIe siècle et le Pape Innocent III autorisa la création à Tirnovo d'un patriarcat qui dura de 1204 à 1393. Cette dernière date marque à la fois la soumission du pays aux Turcs vainqueurs et la disparition du patriarcat de Tirnovo englobé dans celui de Constantinople. Sans doute, l'archevêché d'Ochrida reprit le titre de patriarcat à la même époque, mais son indépendance fut très relative. Les Grecs le supprimèrent d'ailleurs, le 16 janvier 1767.

Pendant près de cinq siècles les Bulgares furent de simples fidèles du patriarcat de Constantinople et ils en reçurent le plus souvent des évêques grecs. Ceux-ci travaillèrent de leur mieux à faire disparaître les traditions nationales et jusqu'à la langue. Cette politique d'assimilation se heurta à la résistance de la population, surtout après le *hatti humayoun* du sultan Abdul-Medjid (16 février 1856) qui reconnaissait aux chrétiens une plus grande liberté religieuse. Les notables bulgares présentèrent au patriarcat des revendications qui furent repoussées à peu près sans examen. Exaspérés, les mécontents passèrent à l'action directe. En avril 1860, ils cessèrent de faire mémoire du patriarche de Constantinople dans les cérémonies du culte, signifiant par là qu'ils ne reconnaissaient plus son autorité. Il y eut même une tentative d'union à Rome que la diplomatie russe s'employa à faire échouer. Les Grecs réagirent avec violence et excommunièrent les deux prélats qui dirigeaient le mouvement. Finalement, le sultan prit parti pour les persécutés et, le 12 mars 1870, il leur accorda un firman qui décrétait l'organisation d'une Eglise nationale bulgare, gouvernée par un prélat nommé exarque et par un certain nombre d'évêques. Naturellement les Grecs firent tout ce qu'ils purent pour empêcher l'exécution du décret impérial et ils y réussirent pendant dix-huit mois. Les Bulgares eurent quand même le dessus et obtinrent gain de cause. Le 23 février 1872, ils choisirent comme exarque l'évêque Hilarion, qui les dirigeait depuis quinze ans. Hilarion, cependant, donna sa démission pour ne pas envenimer la querelle et l'on nomma un autre prélat à sa place. A cet acte, les Grecs répondirent par la convocation d'un Grand Synode qui se tint en août et septembre de la même année. Il s'y rencontra une trentaine de patriarches, archevêques et évêques, tous Grecs, qui excommunièrent les révoltés, les déclarant « schismatiques et étrangers à l'Eglise orthodoxe ». L'Eglise de Grèce fut la seule à approuver cette sentence. Les autres, surtout les Eglises slaves et la roumaine, tinrent pour légitime la nouvelle Eglise. Celle-ci s'organisa peu à peu, sans cesser de lutter contre le Phanar (1), surtout en Macédoine, où l'antagonisme des races et les visées politiques contraires d'Athènes et de Sofia provoquèrent de sanglants conflits pendant les premières années du XXe siècle.

Premières tentatives de rapprochement.

Des pourparlers furent engagés pendant l'hiver de 1912 pour amener un rapprochement entre les deux Eglises. La guerre des Serbes et des Grecs contre les Bulgares, en 1913, les arrêta bientôt. Après la guerre de 1914-1918, de nouvelles tentatives furent faites pour ramener la paix et l'union. Elles prirent une forme plus concrète lors de la réunion au mont Athos d'une Commission interorthodoxe qui devait préparer le futur Concile général que voulaient tenir les Eglises dissidentes de rite byzantin. Il y fut décidé que l'Eglise de Jérusalem, qui n'avait point participé à la condamnation de 1872, servirait d'intermédiaire entre l'Eglise bulgare et le patriarcat de Constantinople (2). En 1930, les conditions imposées par celui-ci étaient les suivantes : 1° l'Eglise bulgare reconnaîtrait canoniquement le patriarcat œcuménique ; 2° l'exarchat conserverait son centre à Constantinople, mais, au lieu de l'exarque, il n'y aurait là qu'un évêque ou un métropolite dépendant personnellement du patriarcat au point de vue canonique, tout en restant administrativement soumis au Saint-Synode de Bulgarie ; 3° le patriarcat œcuménique reconnaîtrait l'autocéphalie ou indépendance complète de l'Eglise bulgare. Ces conditions ayant été trouvées trop dures pour l'amour-propre bulgare, le patriarche Photius II en proposait deux autres, le 20 décembre 1930 : 1° le Synode des métropolites bulgares, réuni à Sofia, déclarerait par lettre au patriarche œcuménique qu'affligé de la rupture des relations canoniques entre les deux Eglises et, souhaitant qu'elles soient reprises, demanderait que l'Eglise bulgare soit considérée comme Eglise autocéphale et en communion avec le patriarcat de Constantinople ; 2° le clergé bulgare établi dans les limites du patriarcat œcuménique, comme aussi le clergé grec fixé en Bulgarie, feraient chacun mémoire de l'Eglise locale, en conformité avec le droit canon.

Ces nouvelles conditions paraissaient bien légères à ceux qui savaient combien avait été âpre la lutte entre Grecs et Bulgares pendant le premier demi-siècle qui avait suivi la rupture. Les discussions durèrent cependant pendant quatre ans. Finalement, vers le milieu de décembre 1934, le Saint-Synode de Sofia décida qu'étant donnée la situation

(1) Sur l'histoire de l'Eglise bulgare on lira avec profit l'article du P. Siméon Vailhé, A. A. (Bulgarie) dans le *Dictionnaire de théologie catholique* Vacant-Mangenot, t. II, col. 1174-1228 ; celui du P. Raymond Janin, A. A. (Bulgarie), dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. X, col. 1120-1183, ainsi que de nombreuses chroniques des *Echos d'Orient*.

(1) Résidence du patriarche œcuménique de Constantinople.

(2) En réalité, si le patriarche de Jérusalem, Cyrille II, ne signa pas le décret d'excommunication, c'est que cela lui fut interdit par le gouvernement russe. Du reste, les moines grecs de Jérusalem le sommèrent de se rétracter, ce qui causa des troubles dans la Ville Sainte. Cyrille II dut finalement donner sa démission.

actuelle des deux Eglises et la « transformation des forces qu'elles ont subies » il valait mieux remettre à des temps meilleurs la solution du conflit. Cette réponse dédaigneuse était une allusion au petit nombre des fidèles que conservait le patriarcat de Constantinople et à l'état précaire auquel il était réduit dans la République turque. De plus, les Bulgares ne voulaient pas renoncer à leurs revendications sur la Macédoine, objet de leurs constants regrets.

Reprise des tractations en 1945.

Les choses en restèrent là pendant une dizaine d'années. Un revirement complet eut lieu au début de 1945. Le Saint-Synode de Sofia, après l'élection d'un exarque dans la personne de Mgr Stéphane, métropolite de Sofia, décida de faire auprès du patriarcat de Constantinople la démarche qui avait été refusée en 1934. Dans ce but, Mgr Stéphane écrivait au patriarche Benjamin et envoyait par une délégation composée du métropolite de Névrocop, Boris, et de celui de Tirnovo, Sophrone, porter sa lettre. A Istanbul, les délégués seraient rejoints par Mgr André, évêque de Vélès, qui représentait l'exarchat dans cette ville (21 janvier). Dès le 8 février, le Saint-Synode de Constantinople nommait une Commission prise parmi ses membres et composé des métropolites Maximos de Chalcédoine, Germain de Sardes, Constantin d'Irénopolis et Dorothée de Laodicée pour traiter l'affaire avec la délégation bulgare. Le 9, celle-ci fut reçue par le patriarche et commença immédiatement les pourparlers avec la Commission grecque ; les discussions reprirent encore le 12 et le 19 du même mois. Finalement, l'entente se fit sur les bases établies en 1934. Le 22 février, le Saint-Synode se réunit en séance plénière, sous la présidence du patriarche, et prit immédiatement les décisions suivantes : 1° le schisme bulgare serait déclaré levé par un acte du patriarche et du Saint-Synode ; 2° l'autocéphalie de l'Eglise bulgare serait proclamée par un acte commun du patriarche et du Synode, acte remis à la délégation bulgare au cours d'une cérémonie spéciale ; 3° le dimanche 25 février aurait lieu dans l'église patriarcale une Messe solennelle avec la concélébration des trois prélats bulgares.

Tout se passa comme cela avait été réglé. On vit à la Messe du 25 février le consul général et l'attaché naval de Bulgarie, le consul général de Roumanie, les vice-consuls de l'U. R. S. S. et de la Pologne, les représentants des autres consulats orthodoxes, etc. Le 4 mars, ce fut au tour de l'Eglise bulgare du quartier de Balata de voir se dérouler une Messe solennelle avec concélébration des métropolites grecs et bulgares. Le 13 du même mois, fut signé et remis à la délégation de Sofia le Tomos ou décret reconnaissant l'autocéphalie de l'Eglise bulgare. Le lendemain, les métropolites de Névrocop et de Tirnovo rentraient à Sofia avec les documents officiels qui leur avaient été remis. Dès le 23 mars, M. Staïnof, ministre des Affaires étrangères et des Cultes de Bulgarie, envoyait un télégramme chaleureux, au nom de son gouvernement, pour remercier le patriarche Benjamin d'avoir mis fin au schisme qui durait depuis soixante-treize ans. L'exarque en fit autant le 28, mais il ne se contenta pas de cette démarche. Il vint à Istanbul le 24 octobre en visite de remerciement, accompagné de Mgr Boris, métropolite de Névrocop, du protosyncelle Méthode et de son archidiacre Grégoire. Dès le lendemain eut lieu une réception solennelle au patriarcat où les deux chefs d'Eglise se congratulèrent mutuellement du résultat de leurs démarches. Le patriarche permit à l'exarque de célébrer pontificalement dans les deux églises bulgares de Balata et de Chichli, les 28 et 29. Après une visite à l'Ecole de théologie à Halki, le 3 novembre, et une Messe dans l'église patriarcale, le 4, l'exarque prit congé le 5 et rentra à Sofia.

La cessation du schisme bulgare a passé presque inaperçue, alors qu'en temps ordinaire elle aurait fait sensation, étant donnés la longueur de la séparation entre les deux Eglises et les épisodes qui l'ont jalonnée, ainsi que le malaise qu'une situation anormale créait aux Eglises orthodoxes, les unes communiant avec l'Eglise bulgare, alors que les autres la traitaient en schismatique. C'est pourquoi il nous a paru utile de publier la traduction des principaux documents officiels concernant cette affaire, d'après le texte qu'en a donné dans son numéro de février-mars 1945 l'*Orthodoxia*, revue officielle du patriarcat de Constantinople.

1. Lettre de l'Exarque Stéphane de Bulgarie.

Le 21 janvier 1945.
N° 360.

A Sa Toute Sainteté Benjamin,
patriarche œcuménique au Phanar.

Très Saint, Appelé de Dieu et Président plein de sagesse de la Grande Eglise de Constantinople, frère très aimé dans le Christ,

Aujourd'hui, 21 janvier de l'année 1945, dimanche après l'Epiphanie (1), à Sofia, capitale de l'Etat bulgare, par la grâce de Dieu, l'Assemblée élective de l'Eglise orthodoxe bulgare a choisi notre Humilité comme Exarque bulgare. Nous agenouillant avec un pieux acquiescement devant la volonté divine et répondant avec dévouement au désir du clergé et du peuple bulgares, nous prenons dès aujourd'hui, avec l'aide de Dieu, le gouvernement de l'Eglise orthodoxe bulgare, tout en conservant notre fonction de Métropolite de Sofia.

En remerciant chaudement le Dieu Tout-Puissant de sa miséricorde et en le priant humblement — ce que nous continuerons de faire — de nous fortifier toujours et spécialement dans cette charge ecclésiastique lourde et pleine de responsabilités pour nous, avec amour fraternel nous adressons une cordiale prière à nos frères bien-aimés, les vénérables présidents de toutes les Eglises orthodoxes, afin qu'ils nous soutiennent de leurs prières de pasteurs et de leur communion dans le Christ. Cependant, avec toute notre affection nous nous empressons de prier avant tout pour Votre Toute Sainteté, Président très vénérable et très sage de la Grande Eglise du Christ, de ne pas nous refuser dans ses prières son aide et sa communion de pasteur et de frère. Ceci est non seulement notre cordiale demande, mais encore celle du Saint-Synode de l'Eglise bulgare et de tout le peuple orthodoxe de ce pays.

L'Eglise orthodoxe bulgare déplorait toujours et déplore encore aujourd'hui les regrettables mésintelligences qui, au siècle dernier, naquirent entre elle et le Très Saint-Siège Œcuménique, et à cause d'elles la séparation momentanée entre les deux Eglises. En même temps, notre Eglise désire toujours sincèrement que soient créés des liens pleins de cordiale charité et des relations permanentes et régulières entre elle et la Grande Eglise

(1) L'Eglise bulgare suit toujours le vieux calendrier, en retard de treize jours sur le calendrier grégorien. La fête de l'Epiphanie se fait donc le 6 au lieu du 19 janvier.

u Christ de Constantinople et toutes les Eglises rthodoxes. Malheureusement, ce constant désir e l'Eglise orthodoxe bulgare n'a pu encore se éaliser à cause de la difficulté des circonstances t de divers empêchements. Mais nous et le Saint-ynode de l'Eglise bulgare, nous avons fermement écidé de surmonter tous les obstacles et de faire, utant que nous le pourrons, tout ce qui sera ossible pour créer des liens canoniques et des elations aimables avec la Grande Eglise de Cons-antinople et de rétablir complètement l'union t la paix de l'Unique Eglise Orthodoxe.

C'est pourquoi, nous, tenant avant tout à la paix t à l'union de l'Eglise du Christ, par décision u Saint-Synode, nous nous empressons aujour-'hui, après notre élection comme Exarque bul-are, d'adresser à Votre Toute Sainteté, Président her à Dieu et rempli de sagesse de la Grande glise de Constantinople, notre première lettre, et, ffligés de la séparation qui a duré jusqu'à main-enant, nous la prions avec une charité frater-elle et un cordial dévouement, d'agir et de col-aborer comme un chef aimé du Christ, rempli e sagesse, d'accord avec le Très Saint-Synode atriarcal afin :

1° Que soient rétablis le lien fraternel et la aix si agréable à Dieu et que soient créées des elations canoniques régulières entre l'Eglise rthodoxe bulgare et le Très Saint Patriarcat Ecuménique et toutes les autres Eglises ortho-oxes autocéphales;

2° Que l'Eglise bulgare orthodoxe soit reconnue utocéphale et qu'elle soit comptée parmi les glises orthodoxes autocéphales qui ont des rela-ions canoniques avec le Patriarcat Œcuménique t les autres Eglises sœurs autocéphales ;

3° Que soit levée la censure qui pèse sur l'Eglise ulgare pour les raisons que l'on sait, censure 'après laquelle certains de ses prélats ont été rivés de leur ordre et le reste du clergé et du euple bulgare déclarés étrangers à l'Unique glise Orthodoxe.

Le Saint-Synode de l'Eglise orthodoxe bulgare t nous, sommes pleinement d'accord pour que ette œuvre se fasse, au nom de Dieu, aux condi-ions transmises en 1934 par la Très Sainte Eglise e Sion à Jérusalem, qui s'était entremise avec uccès. A ces conditions, et du fait que le siège e l'Exarque et du Saint-Synode de l'Eglise bul-are est Sofia, la capitale de l'Etat bulgare (1), n'y a pas d'empêchement canonique à ce que renne fin la regrettable séparation qui a existé usqu'à présent entre le Très Saint Patriarcat Ecuménique et l'Eglise orthodoxe bulgare et que oient rétablies la bienheureuse paix et la com-nunion canonique. Nous croyons fermement que otre Toute Sainteté, ainsi que le Saint-Synode atriarcal, surmonterez toute espèce d'empêche-nent et travaillerez avec sagesse et décision pour chever, avec l'assistance divine et l'effort ommun, ce grand œuvre si agréable à Dieu. Nous ommes fermement convaincus que cette œuvre ainte et salutaire, comme la volonté de Dieu, épond au désir du cœur aimant le Christ de Votre oute Sainteté, et qu'elle sera rapidement con-uite à terme par la force de la charité divine t la sagesse. Fasse Jésus-Christ, Notre Sauveur, ue tous nous soyons un pour Lui et en Lui, et u'Il nous donne sa promesse salvatrice qu'il sera oujours au milieu de nous, lorsque nous serons éunis en Son Nom. Au nom du Seigneur l'Eglise ulgare orthodoxe adresse à sa sœur aînée, la rande Eglise de Constantinople, cette demande ordiale et cette prière instante pour la bienheu-euse communion et la salutaire union dans le Christ Seigneur. Nous croyons inébranlablement que le Très Saint Patriarcat Œcuménique répondra prochainement à cette demande cordiale par une charité également cordiale et par des actes pleins de sagesse.

Par décision du Saint-Synode, nous envoyons à Votre Toute Sainteté le vénérable saint métro-polite de Névrocop, Boris, et le saint métropolite de Tirnovo. Sophrone, pour qu'ils portent et remettent personnellement notre Lettre et Vous assurent, ainsi qu'aux membres du Saint-Synode patriarcal, notre entier amour fraternel et notre estime, en même temps que l'estime et l'amour de tout le Saint-Synode de l'Eglise bulgare. Nos deux prélats, auxquels se joindra là-bas le très saint évêque André de Vélès, sont accrédités, par déci-sion du Saint-Synode, pour conduire les négocia-tions nécessaires et pour signer les documents relatifs au rétablissement de la très agréable com-munion fraternelle et à la création de liens cano-niques réguliers entre le Très Saint Patriarcat Œcuménique et l'Eglise bulgare orthodoxe. Nous leur confions le soin de renouer la communion liturgique entre les deux Eglises sœurs en pre-nant part, avec la bénédiction de Votre Toute Sainteté, aux saints offices qui seront célébrés aussitôt après l'heureuse issue des négociations.

En adressant de chaleureuses prières au Dieu Tout Miséricordieux pour Votre Toute Sainteté, notre très cher frère dans le Christ Seigneur et Président plein de la Sagesse divine, pour le Saint-Synode patriarcal, le clergé et les fidèles de la Grande Eglise de Constantinople, nous donnons à Votre Toute Sainteté le saint baiser, La saluant du salut salutaire : « Que le Christ soit au milieu de nous ! »

Le président du Saint-Synode de l'Eglise bulgare,
Exarque bulgare :
STÉPHANE.

2. Protocole des conditions pour la levée du schisme.

Pour faire disparaître l'affligeante anomalie qui existe depuis des années dans le corps de la Sainte Eglise orthodoxe et pour rétablir la paix et les relations canoniques fraternelles entre l'Eglise bulgare d'une part et d'autre part le Patriarcat Œcuménique et les autres Eglises Autocéphales Orthodoxes, sont considérées comme efficaces les conditions suivantes :

A) Que le Très Saint-Synode de l'Eglise ortho-doxe bulgare déclare par lettre au patriarche œcuménique qu'affligé de la séparation qui existe dans les relations canoniques de l'Eglise bulgare orthodoxe avec le Patriarcat Œcuménique, il demande :

1° Que soit levée la censure portée autrefois pour les raisons que l'on connaît contre l'Eglise bulgare, censure d'après laquelle certains de ses prélats ont été privés de leur ordre, le reste du clergé et le peuple proclamés étrangers à notre Eglise Une et Orthodoxe ;

2° Que soit rétabli le lien fraternel de la paix avec le Patriarcat Œcuménique et toutes les Eglises Autocéphales Orthodoxes ;

3° Que soit reconnue et enregistrée l'Eglise bul-gare parmi les Eglises Autocéphales Orthodoxes qui ont des relations canoniques avec le Patriarcat Œcuménique et les autres Eglises Autocéphales Orthodoxes ;

B) Qu'à la réception desdites lettres le Patriarche Œcuménique réponde par écrit au Saint-Synode de l'Eglise orthodoxe bulgare et, exprimant sa joie du désir manifesté par l'Eglise bulgare pour le rétablissement des relations cano-niques, reconnaisse officiellement l'Eglise ortho-doxe bulgare comme autocéphale, proclamant le clergé et le peuple bulgares enfants fidèles de l'Eglise Une Orthodoxe ;

C) Que les susdites lettres du Saint-Synode de

(1) Une des causes pour lesquelles les Grecs ne voulaient as de l'Eglise bulgare indépendante, c'est que son siège ait à Constantinople, ce qui faisait deux autorités reli-ieuses orthodoxes pour le même territoire, contrairement ux canons.

l'Eglise orthodoxe bulgare et du Patriarcat Œcuménique marquent réellement et officiellement le rétablissement des relations canoniques entre le Patriarcat Œcuménique et l'Eglise bulgare, la reconnaissance de celle-ci comme autocéphale et son inscription parmi les autres Eglises Autocéphales Orthodoxes ;

D) Que le Patriarcat Œcuménique et le Saint-Synode de l'Eglise orthodoxe bulgare communiquent le fait à toutes les autres Eglises Orthodoxes Autocéphales ;

E) Qu'à la communauté bulgare de Constantinople et à toute autre qui se trouverait dans les limites de la République turque, après le rétablissement des relations canoniques avec l'Eglise bulgare conformément aux conditions du présent accord et après le départ de Constantinople des autorités ecclésiastiques bulgares, il soit accordé l'autonomie ecclésiastique intérieure, toujours conformément aux saints canons, les communautés bulgares pouvant présenter au Patriarche Œcuménique leur clergé (supérieur, prêtres et diacres) pour approbation et ordination, autant, cela se conçoit, qu'ils ont les qualités canoniques requises. Cela aura également force de loi pour les communautés grecques de Bulgarie et leur clergé, autant qu'il y en aura ;

F) Que pour sceller l'union rétablie soit célébrée dans la très vénérable église patriarcale une Messe patriarcale et synodale, à laquelle participeront les représentants de l'Eglise bulgare venus à cet effet à Constantinople, pour les vivants et pour les morts depuis cette douloureuse séparation.

Pour affirmer et certifier ce qui précède a été signé par nous en grec et en bulgare, et en double exemplaire, le présent protocole.

Au Patriarcat de Constantinople,
le 19 février 1945.

La Commission
du Patriarcat Œcuménique :

† MAXIME, *de Chalcédoine ;*
† GERMAIN, *de Sardes ;*
† CONSTANTIN, *d'Irénopolis ;*
† DOROTHÉE, *de Laodicée.*

La délégation
de l'Eglise orthodoxe bulgare :

† BORIS, *de Névrocop ;*
† SOPHRONE, *de Tirnovo ;*
† ANDRÉ, *de Vélès.*

3. Acte patriarcal et synodal de la levée du schisme

Benjamin, par la grâce de Dieu archevêque de Constantinople, la Nouvelle Rome, et patriarche œcuménique,

« Maintenant, je me réjouis non pas de ce que vous avez été attristés, mais de ce que votre tristesse vous a portés à la pénitence ; car vous avez été attristés selon Dieu, de manière à n'éprouver aucun préjudice de notre part. En effet, la tristesse selon Dieu produit un effet salutaire... Quel empressement n'a-t-elle pas produit en vous, cette tristesse selon Dieu, quelle justification... quel désir ardent, quel zèle !... Voilà ce qui nous a consolés » (*II Cor.*, VII, 9-13), écrivait l'Apôtre des Nations, montrant sa joie, faisant sa joie de ce que les Corinthiens avaient manifesté leur tristesse selon Dieu et de ce que la pénitence les avait conduits à un salutaire repentir.

Maintenant aussi, la Sainte Grande Eglise du Christ a vu l'esprit et l'application de ces paroles de l'Apôtre dans les déclarations récentes de l'Eglise dirigeante de Bulgarie. En effet, celle-ci, par une lettre remplie de respect, d'amour et de soumission pour l'Eglise Mère de Constantinople qui lui a donné le jour, l'a nourrie et élevée, a manifesté son profond chagrin de la séparation et de la cessation des relations canoniques avec elle dans les questions connues qui se sont produites jadis. Désirant retrouver l'ancienne amitié, elle a demandé instamment la levée de la censure portée jadis contre le clergé et le peuple bulgares, l'immédiat rétablissement du lien de la paix et de la charité et des relations canoniques avec la Grande Eglise Mère et les autres Eglises Orthodoxes Autocéphales. Notre Humilité et le Saint et Sacré Synode patriarcal composé des très saints métropolites et hypertimoi, nos frères bien-aimés dans l'Esprit-Saint et nos concélébrants, réunis en Synode dans notre vénérable chapelle patriarcale de l'apôtre saint André le Premier Appelé (1), après avoir placé au milieu de nous le Saint Evangile du Christ, avec la piété de l'âme et après avoir demandé d'en haut au Père des lumières sa grâce et ayant adressé de ferventes actions de grâce à Notre-Seigneur, qui viendra « renouveler le monde entier et annoncer la paix à ceux qui sont près et à ceux qui sont au loin » et ayant en vue dans nos actes la charité qui est le lien de la perfection, nous avons accueilli cette demande instante de l'Eglise dirigeante de Bulgarie comme manifestant un esprit de repentir et conduisant à la gloire du Christ.

C'est pourquoi nous déclarons dans le Saint-Esprit que les clercs et les fidèles bulgares qui, par la Décision du Saint et Grand Synode tenu en septembre 1872, indiction première, dans la très vénérable église patriarcale de Saint-Georges le Victorieux, ont été proclamés et considérés jusqu'à présent comme « schismatiques et étrangers à l'Eglise orthodoxe du Christ » soient relevés de la condamnation et de la peine portées contre eux de la part de l'Eglise, pardonnés et bénis par la Trinité Sainte et consubstantielle, considérés à partir de maintenant et comptés et nommés comme de pieux chrétiens et des enfants fidèles de l'Eglise Sainte, Catholique et Apostolique. Nous invoquons la divine miséricorde sur tous les Bulgares, clercs et fidèles, qui, depuis cette douloureuse séparation, ont été atteints d'une façon quelconque par la réprobation de l'Eglise, par la décision et en général par la proscription universelle de la Définition.

« Oui, Seigneur, Ami des hommes et Tout Miséricordieux, donne à Tes serviteurs qui nous ont précédés le repos et le pardon, établis-les dans la terre des vivants et les tentes des justes, envoie Ta bénédiction au clergé et au peuple bulgares, leur accordant une fin bonne et paisible et juge-les dignes de Ton Royaume et d'une place à Ta droite au jour du jugement, par l'intercession de Ta Toute Immaculée et Toute Bienheureuse Mère, du Digne et Illustre Prophète et Précurseur Jean-Baptiste, des Saints Glorieux et illustres Apôtres, du Saint Glorieux Apôtre André le Premier Appelé, de notre Père Saint Photius le Confesseur, du Saint et Glorieux Grand Martyr Georges le Victorieux et de tous les Saints, qui T'ont plu depuis des siècles. » (2)

En l'an du salut 1945, au mois de février (22), indiction 13e.

† BENJAMIN, *patriarche de Constantinople ;*

† MAXIME, *de Chalcédoine ;*
† THOMAS, *de Prinkipo ;*
† LÉONCE, *de Théodoropolis ;*
† MÉLÉTIOS, *de Christopolis ;*
† EMILIEN, *de Philadelphie ;*
† POLYCARPE, *de Brousse ;*
† GERMAIN, *de Sardes ;*
† CONSTANTIN, *d'Irénopolis ;*
† DOROTHÉE, *de Laodicée ;*
† PHILOTHÉE, *de Proconnèse.*

(1) Nom que les Grecs donnent à l'apôtre saint André, qui fut, en effet, le premier appelé par Notre-Seigneur. Une légende qui ne remonte pas au delà du VIe siècle a fait de lui le fondateur du siège de Constantinople.
(2) Prière de l'absoute dans le rite byzantin.

. Décret patriarcal et synodal sur l'autocéphalie de l'Église bulgare.

Benjamin, par la grâce de Dieu archevêque de onstantinople, la Nouvelle Rome, et patriarche œcuménique.

L'Apôtre des Gentils, saint Paul, écrivait aux phésiens : « Confessant la vérité, nous conti-uons à croître à tous égards dans la charité en nion avec Celui qui est le chef, le Christ. C'est e lui que tout le corps, coordonné et uni par le ien des membres qui se prêtent un mutuel secours t dont chacun opère selon sa mesure d'activité, randit et se perfectionne dans la charité. » Il aisait ainsi allusion à l'agréable harmonie, à l'en-ente mutuelle et à l'ordre canonique dans le orps de la Sainte Eglise, demandant qu'elle emeure et s'affermisse, de manière que soient ibres la direction et la bonne marche des affaires cclésiastiques et que devienne, comme il convient, lus grande et plus abondante, la fécondité de la ieuse assemblée des chrétiens.

Puisque maintenant l'Eglise de l'Etat bulgare, iée d'en haut dès le début par des liens spiri-uels particuliers avec notre Sainte Grande Eglise u Christ de Constantinople et pendant de longs iècles sous la dépendance immédiate de notre rès Saint-Siège Apostolique et Œcuménique, emande par lettres chaleureuses d'être comptée armi les autres Eglises Orthodoxes Autocéphales, otre Humilité et les très saints métropolites et ypertimoi qui nous entourent, nos frères aimés ans le Christ et nos concélébrants, favorablement isposés à l'égard de cette demande, et tout 'abord en conformité avec les prescriptions des aints canons et la longue pratique de l'Eglise ur la question pendante, ensuite animés de sen-iments de tendresse pour l'Eglise de Bulgarie, uisque notre Grande Eglise a enfanté dans le eigneur et nourri de son lait le peuple bulgare, ous avons accueilli favorablement la demande ui nous a été adressée.

C'est pourquoi, nous soussignés, réunis en ynode dans le Saint-Esprit, nous approuvons 'autocéphalie et l'organisation de la Sainte Eglise e Bulgarie, décidant qu'appelée « Sainte Eglise rthodoxe Autocéphale de Bulgarie » et notre œur spirituelle et comme désormais comme telle, lle se gouverne et s'administre en toute indépen-ance et autocéphalie selon l'ordre et les droits ouverains des autres Eglises Orthodoxes Autocé-hales, reconnaissant comme autorité ecclésias-ique suprême le Saint-Synode formé des évêques t ayant comme président le Très Bienheureux étropolite de Sofia et Exarque de toute la Bul-arie. Pour l'observance et comme signe de l'union pirituelle avec notre Très Saint-Siège Aposto-ique et Œcuménique et toutes les autres Eglises rthodoxes Autocéphales, le Très Bienheureux étropolite de Sofia et Exarque de toute la Bul-arie a le devoir, suivant les relations canoniques t la communion qui ont toujours existé, d'an-oncer par Lettres à notre Grande Eglise du Christ t à toutes les autres Eglises sœurs Orthodoxes utocéphales son élection et son intronisation, ous donnant en même temps sa profession de oi et l'assurance que l'Eglise qui lui est confiée onserve inébranlablement la foi orthodoxe et a piété et observe tout ce que prescrivent les aints canons et la longue pratique de l'Eglise, de aire mémoire dans les diptyques du nom du atriarche Œcuménique et de tous les autres pré-idents des Eglises Autocéphales Orthodoxes et 'en recevoir son avis officiel et celui des autres aintes Eglises sœurs sur les questions ecclésias-iques d'ordre général qui exigent un vote plus énéral.

Ceci étant ainsi examiné et décidé et approuvé ans la réunion du synode du 22 février de cette nnée, nous le certifions pour que ce soit durablement observé par le présent Décret patriarcal et synodal, établi et consigné dans le registre de notre Sainte Grande Eglise du Christ, délivré et envoyé en copie identique au Bienheureux Métropolite de Sofia et Exarque de toute la Bulgarie.

Que le Seigneur Dieu, par la grâce et la pitié du Premier et Suprême Pasteur, le Christ notre Dieu, soutienne toujours la Sainte Eglise Orthodoxe Autocéphale de Bulgarie, la faisant progresser et accroître pour la gloire de Son Saint Nom, la joie de notre Grande Eglise et des autres Eglises sœurs Orthdoxes Autocéphales et l'utilité spirituelle du pieux clergé et du peuple de l'Etat bulgare gardé de Dieu.

En l'an du salut 1945, au mois de février (22), indiction 13ᵉ.

† Benjamin, *patriarche de Constantinople ;*
† Maxime, *de Chalcédoine ;*
† Thomas, *de Prinkipo ;*
† Constantin, *d'Irénopolis ;*
† Dorothée, *de Laodicée ;*
† Philothée, *de Proconnèse ;*
† Pancrace, *de Ganos et Chora;*
† Polycarpe, *de Brousse ;*
† Léonce, *de Théodoropolis ;*
† Mélétios, *de Christopolis ;*
† Emilien, *de Philadelphie ;*
† Agathange, *de Cydonia ;*
† Adamentios, *de Pergame.*

5. Lettre de réponse au Très Bienheureux métropolite de Sofia et de toute la Bulgarie.

N° protoc. 19.

Très Bienheureux Métropolite de Sofia et Exarque de toute la Bulgarie, dans le Christ le très cher et désiré frère et concélébrant de notre Humilité, Stéphane, nous embrassons fraternellement Votre Toute Béatitude et nous La saluons avec un très grand plaisir.

C'est avec joie que nous avons reçu la Lettre de Votre Toute Béatitude du 21 janvier de cette année, n° 360, par laquelle Elle nous annonce son élection comme Exarque de l'Eglise de Bulgarie par l'Assemblée des électeurs réunie à Sofia et sa prise de possession du gouvernement de cette Eglise et exprimant, de la part aussi du Saint-Synode et de tout le clergé et de tout le peuple bulgare, le profond chagrin à propos de ce qui est arrivé jadis entre l'Eglise bulgare et notre Très Saint Siège Apostolique, Patriarcal et Œcuménique, de la séparation qui s'en est suivie et de la rupture des relations spirituelles et canoniques. Cette lettre demandait la reprise de la communion ecclésiastique et des relations canoniques fraternelles avec notre Très Sainte Eglise et les autres Eglises Orthodoxes Autocéphales sur la base des conditions établies, il y a dix ans, sous notre prédécesseur d'heureuse mémoire, feu le Patriarche Photios II, par la médiation empressée et fraternelle de la Très Sainte Eglise de Jérusalem, démarche agréable à Dieu, pour remédier à la déplorable séparation et rétablir la paix et l'union dans notre Très Sainte Eglise Orthodoxe.

Nous avons lu en particulier et aussi dans la séance de notre Saint et Sacré Synode cette Lettre de Votre Toute Béatitude avec tendresse et intérêt spécial et nous y avons vu la sincérité de votre proposition, ainsi que le profond respect et l'estime que vous portez à l'Eglise Mère de Constantinople, qui a engendré et nourri dans le Seigneur votre peuple. Eglise profondément affligée dès le début de ce qui est arrivé autrefois, en sorte qu'elle ne pouvait pas ne pas prier, elle aussi, de tout son cœur et ne pas désirer ce retour

de la Bulgarie dans le sein de l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec empressement la demande instante de Votre Toute Béatitude et nous avons nommé une Commission spéciale de notre Saint et Sacré Synode pour traiter la question avec la délégation envoyée par Votre Toute Béatitude. L'œuvre heureusement terminée, réuni avec les très saints métropolites qui forment notre Saint et Sacré Synode, le 22 du mois de février dernier, nous avons procédé à la levée de la censure ecclésiastique portée jadis, scellant cet acte par un office religieux dans notre vénérable chapelle de Saint-André, le Premier Appelé, et par une sainte Messe commune dans notre vénérable église patriarcale du Saint et Grand Martyr Georges le Victorieux, le dimanche du Publicain et du Pharisien (1), et dans la sainte église de Saint-Etienne, le dimanche du Prodigue.

Ensuite, après avoir conféré avec notre Saint et Sacré Synode sur la seconde demande de la Lettre de Votre Toute Béatitude et de la réunion des évêques que l'Eglise bulgare orthodoxe fût comptée parmi les Eglises Orthodoxes Autocéphales, prenant en considération les saints canons sur cette question, nous avons approuvé son autocéphalie et son organisation, décidant qu'appelée « Sainte Eglise Orthodoxe Autocéphale de Bulgarie », elle se gouverne et s'administre en toute indépendance et autocéphalie, conformément à l'ordre et aux principes directeurs des autres Eglises Orthodoxes Autocéphales. Pour assurer la durable observation de ce que nous avons décidé et confirmé en synode, nous avons délivré notre décret patriarcal et synodal dont, une fois qu'il a été établi et consigné dans le registre de notre Sainte Grande Eglise du Christ, nous avons remis aujourd'hui, 13 mars, une copie authentique à Vos vénérables délégués au cours d'une sainte cérémonie, afin qu'ils le portent et le remettent à Votre Toute Béatitude.

Tout étant terminé, par la grâce et la bienveillance de Dieu, dans notre Très Saint-Siège Apostolique, Patriarcal et Œcuménique, nous l'annonçons avec joie à Votre Très Chère Béatitude, nous La félicitons, ainsi que les vénérables prélats qui l'entourent, Lui souhaitant, de la part du Seigneur, la force et le secours dans le gouvernement de la Très Sainte Eglise Orthodoxe Autocéphale et Son abondante bénédiction sur les pieux clergé et peuple bulgares.

Nous L'embrassons encore une fois dans le Seigneur et nous terminons dans la charité fraternelle.

13 mars 1945.

De Votre chère Toute Béatitude,
le cher frère dans le Christ :
† BENJAMIN, *de Constantinople.*

6. Lettre circulaire aux autres Églises orthodoxes.

Très Bienheureux et Très Saint Pape (2) et patriarche d'Alexandrie et de toute l'Egypte, frère très aimé et très désiré dans le Christ, concélébrant de notre Humilité, Christophore, après avoir donné à votre vénérable Toute Sainteté Béatitude le baiser fraternel dans le Seigneur, nous vous saluons.

Votre vénérable Béatitude sait que la Commission préparatoire interorthodoxe réunie au mont Athos en 1930 a exprimé un vœu unanime au sujet du schisme ecclésiastique bulgare, formulant la commune décision de ses vénérables membres et la prière que la Très Sainte Eglise de Jérusalem entreprît l'œuvre d'intervention fraternelle pour le règlement de cette question, après entente avec notre Siège Apostolique, Patriarcal et Œcuménique, pour le rétablissement de la paix et de l'union dans le corps de notre Eglise Une, Sainte et Orthodoxe.

Notre Grande Eglise du Christ, toujours remplie de l'espoir et de l'attente du prochain retour à notre Très Sainte Eglise de ceux qui jadis se séparèrent d'elle, et dans son profond amour maternel pour eux, a pris en considération le saint désir de cette union et a procédé, sous notre prédécesseur de glorieuse mémoire, le Bienheureux patriarche Photios II, avec la collaboration de la Très Sainte Eglise de Jérusalem qui avait entrepris cette fraternelle démarche, à l'étude en synode et à la détermination des conditions auxquelles pourrait avoir lieu le règlement de la question. Malheureusement, l'œuvre fut alors interrompue, parce que l'Assemblée Générale de l'épiscopat bulgare, à cause des conjonctures difficiles, se prononça pour le renvoi à des temps meilleurs du règlement définitif de la question.

L'affaire du Schisme bulgare en était là, lorsque dernièrement le Très Bienheureux Métropolite de Sofia, Stéphane, élu le 21 janvier Exarque de toute la Bulgarie par l'Assemblée générale de l'Eglise bulgare, en nous annonçant par Lettre son élection et la prise par lui des responsabilités du gouvernement de l'Eglise bulgare, exprima, par décision de son Saint-Synode, le profond chagrin de son Eglise à cause de la séparation et de la rupture des relations spirituelles et canoniques avec notre Mère la Sainte Grande Eglise du Christ et nous demanda la levée de la censure prononcée contre le clergé et le peuple bulgares et le rétablissement de la paix et de l'union dans le corps de notre Sainte Eglise Orthodoxe et des relations canoniques de l'Eglise bulgare avec notre Très Saint-Siège Apostolique, Patriarcal et Œcuménique et les autres Eglises Orthodoxes Autocéphales. Il demande en même temps que l'Eglise Orthodoxe de Bulgarie, élevée à l'autocéphalie, fût comptée parmi les Eglises sœurs Orthodoxes Autocéphales, déclarant que dans ce but il envoyait une délégation officielle spéciale formée des Très Saints Métropolites Boris, de Névrocop, et Sophrone, d'Irnovo, et du très aimé de Dieu l'évêque André, de Vélès, mandatés pour rétablir la communion et la collaboration avec l'Eglise Mère.

Disposés à accueillir cette démarche et cette demande instante de l'Eglise bulgare, nous avons loué Dieu du fond du cœur d'avoir prêté l'oreille aux prières de l'Eglise et, après avoir confié à une Commission synodale le soin d'établir et de signer les conditions et autres détails de cette affaire, nous nous sommes réunis, le 22 février dernier, avec les Très Saints Métropolites qui forment notre Saint-Synode dans notre vénérable chapelle patriarcale de Saint-André, le Premier Appelé, et nous avons levé la censure portée jadis contre l'Eglise bulgare et nous avons décidé que les Bulgares, clercs et fidèles, qui, par la Décision du Saint Grand Synode qui se tint au mois de septembre 1872, indiction première, dans notre très vénérable église patriarcale du Saint et Grand Martyr Georges le Victorieux, furent déclarés « schismatiques et étrangers à l'Eglise Orthodoxe du Christ » soient absous de cette peine et de cette censure, qu'ils soient pardonnés et bénis par la Trinité Sainte et Consubstantielle, qu'ils soient considérés, comptés et nommés pieux chrétiens orthodoxes et enfants fidèles de l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique, implorant en même temps la divine miséricorde sur tous les Bulgares, clercs et fidèles, qui, depuis la regrettable séparation, ont été frappés de quelque façon que ce soit par la censure et la décision du Grand Synode.

En conséquence, après avoir également traité avec notre Saint-Synode au sujet de la demande de l'Eglise bulgare d'être comptée parmi les

(1) Les dimanches, dans le rite byzantin, prennent le nom du sujet de l'Evangile du jour.

(2) Depuis une haute antiquité l'évêque d'Alexandrie porte le nom de Pape, tout comme celui de Rome.

Eglises Orthodoxes Autocéphales, et conformément aux saints canons, nous avons approuvé son autocéphalie, décidant qu'appelée « Sainte Eglise Orthodoxe Autocéphale de Bulgarie » et étant notre sœur spirituelle, elle se gouverne et s'administre en toute indépendance et autocéphalie, selon l'ordre et les principes directeurs des autres Eglises Orthodoxes Autocéphales, reconnaissant comme autorité suprême le Saint-Synode des évêques bulgares qui a comme président le Très Bienheureux Métropolite de Sofia et Exarque de toute la Bulgarie, dont le nom doit être mentionné dans les diptyques immédiatement après celui du Très Bienheureux Archevêque d'Athènes et de toute la Grèce. Dans ce but, nous avons délivré notre Décret patriarcal et synodal conformément au droit.

Tout ce que nous avons décidé et fait au sujet de l'Eglise Orthodoxe bulgare dans notre Très Saint-Siège Apostolique, Patriarcal et Œcuménique, nous vous l'annonçons avec joie, conformément à l'usage, par notre Lettre patriarcale à Votre Vénérable et très chère Toute Béatitude et à Votre Sainte Eglise, persuadés qu'elle et tous les vénérables présidents des Eglises sœurs Orthodoxes Autocéphales, vous éprouverez de la joie et de l'allégresse en apprenant la levée du schisme et le rétablissement d'une complète unité et charité dans notre Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique et qu'elle entourera d'une particulière charité la Très Sainte Eglise bulgare et son président, le Très Bienheureux Métropolite de Sofia et Exarque de toute la Bulgarie, Stéphane, lui donnant volontiers, si le besoin s'en fait sentir, aide et secours.

Sur ce, nous l'embrassons de nouveau dans le Seigneur et nous terminons avec amour fraternel.

Le 29 mars 1945.

De Votre Vénérable Toute Béatitude,
le cher frère aimé dans le Christ :
† Benjamin, *de Constantinople.*

CHRONIQUE DE LA PRESSE

Dirigisme et corporatisme

Nous relevons, sous ce titre, dans la nouvelle revue La pensée catholique, Cahiers de synthèse doctrinale, II, *l'article suivant de M. Jean Daujat :* (Cahier 2, 1947, chez P. Téqui) :

Au moyen âge et sous l'ancien régime, il y avait un régime corporatif, il n'y avait pas de corporatisme : dans un climat social formé de l'accord unanime sur les principes essentiels de la sagesse traditionnelle, en particulier sur les principes apportés par le christianisme et enseignés à tous par l'Eglise, le régime corporatif apparaissait simplement comme le régime naturel de l'ordre social dont la nature même comporte une structure interne faite d'une hiérarchie organique de « corps » sociaux.

Il n'y avait pas alors de « systèmes » sociaux, mais une doctrine commune, faite des principes fondamentaux de l'ordre naturel et animant des institutions qui en émanaient si naturellement qu'on ne songeait guère à en tirer une théorie.

C'est donc au XIXe siècle seulement, et en se définissant par opposition au libéralisme d'une part et au socialisme d'autre part, que le corporatisme fait son apparition comme théorie économico-sociale entrant en discussion avec d'autres théories. Le régime corporatif avait été détruit par la Révolution française qui, s'inspirant des théories libérales et individualistes des philosophes du XVIIIe siècle, avait instauré un régime de liberté absolue de la production et du commerce. La liberté sans frein accordée ainsi à toutes les cupidités avait permis, en ouvrant la porte sans contrôle à tous les appétits de profit, l'enrichissement sans limite de quelques-uns qui avaient disposé des moyens initiaux nécessaires pour « entreprendre » de grandes affaires, d'où la concentration progressive des moyens de production et des richesses aux mains d'un petit nombre de possesseurs, c'est-à-dire le régime capitaliste, avec, comme contre-partie, la misère et l'insécurité de la grande masse des travailleurs privés de toute possession, de tout droit lié à l'exercice de leur métier, de tout état de vie stable, de toute assurance du lendemain, et livrés, sans autre ressource que la force de leurs bras, à l'exploitation par les grands brasseurs d'affaires, c'est le prolétariat, qui constitue le pendant inéluctable du capitalisme, tous deux fruits du libéralisme et de l'individualisme.

Ce grand désordre social de la misère et de l'insécurité des travailleurs, amené par la liberté souveraine de produire et d'échanger à son seul gré accordée à tout individu, fut dénoncé pendant tout le cours du XIXe siècle par les systèmes socialistes qui, pour remédier au mal de la liberté sans frein, proposaient de substituer au jeu aveugle des instincts et des cupidités une construction rationnelle de l'ordre économique et social selon un plan établi, *a priori*, par l'esprit pour assurer le bonheur du genre humain. Alors que les libéraux faisaient confiance à un ordre spontané résultant de la souveraineté accordée à la raison et à la liberté individuelles, les socialistes réclamaient un ordre rationnel construit par l'esprit et fruit d'une raison sociale édifiant *a priori* tout un système d'organisation. Tel nous semble être le principe commun à tous les socialismes qui, à partir de là, se partagent en une multitude de systèmes aussi divers que l'esprit peut imaginer de plans d'organisation. D'un côté, le libéralisme accorde tout à la nature, de l'autre le socialisme accorde tout à la raison pour réaliser le bonheur humain.

Bientôt, d'ailleurs, ce socialisme idéaliste sera qualifié « utopique » et combattu par le socialisme matérialiste de Marx, pour qui les constructions de l'esprit ne sont que le fruit de l'évolution des forces matérielles dans le cerveau humain, de sorte que l'évolution fatale des forces matérielles qui a engendré le capitalisme doit à partir le lui,

par la concentration de plus en plus massive des moyens de production et des richesses, amener spontanément avec le communisme le système social collectif qui organisera rationnellement toute la production et tous les échanges.

Tel est le climat doctrinal de ce XIXe siècle où le corporatisme va faire son apparition dans la liste des doctrines sociales. En présence du mal constitué par le régime à deux faces capitalisme-prolétariat né du libéralisme individualiste, le socialisme se présentait comme un remède, mais il devait bientôt apparaître, aux esprits lucides, comme « un remède pire que le mal » selon le mot que lui applique le Pape Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*. Si, en effet, le libéralisme livrait l'individu désarmé et sans droits ni protection au jeu aveugle des cupidités et des instincts, le socialisme réduisait ce même individu à l'état de rouage d'un système social, qui prétendait certes assurer son bonheur, mais en le soumettant pour cela aux vues *a priori* des théoriciens et sans accorder aucune liberté d'expression à ses droits naturels et réels. Il fallait donc en arriver à reconnaître qu'on ne pouvait ni tout accorder à la liberté individuelle ni tout accorder à un système collectif et qu'on devait envisager une conception nouvelle qui ne fut ni libérale ni socialiste.

C'est alors que parmi ceux qui gardaient encore quelque docilité à la sagesse traditionnelle, on pensa à tirer quelque chose des leçons du passé et à tourner les yeux vers ce régime corporatif qui pendant sept siècles assura, tant bien que mal certes, et malgré bien des crises comme en toutes choses humaines, mais assura quand même l'ordre, la paix, et la prospérité dans le monde des métiers et la vie de travail des hommes. Bien entendu la technique et les conditions du travail, de la production et des échanges avaient profondément évolué et il ne pouvait être question de restaurer tel quel un régime corporatif qui ne serait plus adapté à l'état nouveau des métiers et qui, d'ailleurs, au moment de son abolition était profondément dégénéré et avait perdu une partie de son esprit. Ce régime, d'ailleurs, avant de se figer comme un cadavre sans vie à la veille de sa disparition, avait été pendant tant de siècles tellement souple et divers, tellement varié d'un temps à l'autre, d'un lieu à l'autre, d'un métier à l'autre pour s'adapter toujours à la variété des conditions réelles de vie et de travail des hommes, que cela n'aurait même eu aucun sens de parler de le recopier. Mais s'il ne présentait jamais un type unique et uniforme d'institutions permettant de constituer un « système » social, il émanait d'un certain nombre de principes essentiels permettant de le définir et c'est en restaurant ces principes, les principes de la sagesse chrétienne qui avaient prévalu pendant tant de siècles dans le monde des métiers, qu'on pouvait envisager de faire naître *un nouveau régime corporatif qui organiserait selon les conditions nouvelles de la vie des professions toute la vie du travail, de la production et des échanges selon une hiérarchie de corps sociaux naturels où les libertés individuelles soient encadrées et disciplinées sans être supprimées au profit d'un système social collectif entièrement rationnel.*

Ainsi apparut le corporatisme chez un certain nombre d'esprits traditionnels attentifs aux maux du présent, en particulier chez un grand nombre de ceux que leur foi portait à faire appel aux lumières de la sagesse chrétienne comme aux leçons du passé chrétien. L'Eglise, d'ailleurs, ne devait pas tarder, par la voix de Léon XIII confirmée par ses successeurs, à dénoncer le libéralisme et le socialisme et à faire sien ce corporatisme auquel les maux du régime libéral et les échecs du socialisme devaient peu à peu amener les esprits. Il restera pourtant jusqu'à nos jours le fait d'une minorité éclairée et lucide, tandis que les séductions opposées du libéralisme et du socialisme continueront à entraîner le grand nombre.

Le corporatisme naît donc comme doctrine sociale à travers l'opposition entre libéralisme et socialisme et comme une conception traditionnelle certes en son inspiration profonde, mais alors nouvelle et originale et évitant par une vue plus juste et plus complète de la réalité économique et sociale les erreurs du libéralisme comme celles du socialisme. Cette situation semble rapprocher fortement le corporatisme du grand courant qui conquiert actuellement un nombre sans cesse accru d'économistes et de professionnels et qui, voulant lui aussi éviter le libéralisme intégral comme le socialisme intégral, s'intitule « le dirigisme ».

Le dirigisme est d'origine beaucoup plus récente que le corporatisme. Alors que le corporatisme apparaît dans les conditions que nous avons indiquées dès le début de la seconde moitié du XIXe siècle et atteint son apogée sous Léon XIII, le dirigisme ne commence à se manifester que dans l'entre-deux-guerres (entre 1919 et 1939) pour atteindre son apogée depuis 1940. Le corporatisme est né parmi les séductions puissantes d'un libéralisme à son apogée et au faîte de ses succès de progrès matériel et technique et d'un socialisme ivre de ses promesses prophétiques et de l'orgueil de sa raison construisant les plus beaux systèmes : il supposait, pour réagir contre ces séductions opposées une vue extrêmement pénétrante du désordre social, une vue très attentive à tous les aspects du réel, et une réflexion profonde sur les principes essentiels qui éclairent tout l'ordre économique et social. Aussi devait-il constituer un corps de doctrine parfaitement original et autonome. Quelque peu différentes sont les conditions d'origine du dirigisme. Il fait son apparition quand le libéralisme a échoué définitivement en une série de crises sans issue — et il l'emporte aujourd'hui quand le libéralisme s'est effondré dans la tourmente de la guerre. Mais, en face de ce libéralisme qui a perdu toutes ses séductions, le socialisme ne jouit plus de ses séductions premières parce qu'un certain nombre d'expériences ont permis de faire éclater sa malfaisance, et en particulier l'exemple de la Russie soviétique est là pour montrer qu'il ne peut trouver de réalisation complète et absolue et de réussite matérielle, qu'en ramenant une population tout entière à un esclavage total pire que celui du paganisme antique. Il n'y a donc aujourd'hui besoin d'aucune lucidité particulière, d'aucune réflexion approfondie, il suffit d'ouvrir les yeux pour être amené à renier à la fois libéralisme et socialisme. Il était donc normal qu'entre ces deux erreurs le grand nombre de ceux qui ne ferment pas systématiquement les yeux en raison d'un parti pris indélébile cherchent aujourd'hui une troisième voie, un chemin intermédiaire, une solu-

tion moyenne, et le dirigisme vient justement offrir cette solution moyenne. Il ressemble donc bien au corporatisme par le souci d'éviter les deux solutions opposées du libéralisme intégral et du socialisme intégral et par un désir de solution plus complète ou de synthèse. Toutefois, alors que le corporatisme pousse le problème jusqu'aux principes premiers qui dominent le débat et réclame la conversion à de nouveaux principes pour répudier à la fois libéralisme et socialisme, le dirigisme n'est pas si révolutionnaire et demeure sur le terrain où évoluent libéralisme et socialisme pour rechercher, sans retourner ce terrain, une voie moyenne entre eux. Mais avant d'analyser et de préciser cette différence entre corporatisme et dirigisme, il faut signaler d'autres ressemblances entre eux qui apparaissent à première vue.

Le libéralisme s'étant édifié par le refus, au nom de la liberté souveraine des individus, des règles et disciplines imposées à la production et aux échanges par l'ancien régime corporatif, le mot même de « corporation » évoque aujourd'hui dans la plupart des esprits l'idée de réglementation minutieuse et de contrôle étroit de toutes les activités professionnelles. Le dirigisme s'offrant à introduire dans la vie professionnelle tout un système de réglementation et de contrôle, on sera facilement et spontanément porté à l'identifier avec le corporatisme, tous deux s'opposant d'ailleurs au socialisme, en ce qu'ils se contentent d'une réglementation limitée et partielle laissant une part à l'indépendance et à l'initiative des individus.

Il est certain que si nos contemporains considèrent ainsi le corporatisme comme une forme de dirigisme et comme un système de réglementation et de contrôle, ils le doivent en grande partie aux souvenirs laissés par la corporation finissante du XVIIIe siècle qui, ayant perdu l'esprit de ses origines et sa vie profonde, s'était en effet figée en un système minutieux et trop souvent abusif et tracassier de réglementation et de contrôle — et il faut encore ajouter à cela que, depuis Colbert, l'administration publique avait tenté de se servir des corporations comme d'un instrument de dirigisme d'Etat. Si l'on confond le corporatisme avec le colbertisme, c'est-à-dire, somme toute, avec le système économique de l'ancien régime finissant, on sera évidemment amené à voir dans le corporatisme un système dirigiste.

Mais ce serait une grave erreur historique de juger et définir un régime sur sa fin et sa dégénérescence plutôt que sur sa période de vie intense de ses origines à son apogée. Or, le régime corporatif médiéval et ce qui en est resté pendant les siècles suivants jusqu'à Colbert et même au delà, apparaît comme fort loin de ce que nous appelons aujourd'hui « dirigisme ». Cela saute aux yeux d'abord si l'on considère sa naissance. Le dirigisme est né d'un besoin de réglementation et de contrôle pour introduire de l'ordre dans l'anarchie et le désordre économiques issus du libéralisme. Le régime corporatif médiéval est né avec le grand mouvement de libération des villes de la tutelle féodale, les corps de métiers naissent du même mouvement qui a fondé les communes avec la renaissance de la vie urbaine à la fin du XIe siècle et au XIIe siècle et ils naissent pour donner aux métiers une organisation autonome leur permettant d'échapper à la tutelle féodale. Le régime corporatif est donc né d'un besoin de sauvegarde des libertés professionnelles : les travailleurs des métiers urbains ont eu conscience qu'ils ne pouvaient assurer la liberté et l'indépendance de leur travail qu'en faisant « corps », qu'en s'unissant en corps de métiers organisés et dirigés par eux-mêmes où ils se soumettraient à des disciplines communes.

Ainsi la corporation comporte des disciplines, mais ce sont des disciplines nécessaires pour protéger les libertés professionnelles, les véritables libertés du travail que la liberté absolue et sans frein du libéralisme devait plus tard livrer désarmées à la mainmise des plus puissants. Le régime corporatif est donc un régime de discipline professionnelle, il n'est pas un régime de réglementation minutieuse et de contrôle tracassier. Si nous le regardons de près, nous constatons par exemple que, sauf en quelques périodes de crise toujours consécutives à des guerres, les prix et les salaires n'y sont pas taxés mais seulement soumis aux règles très générales qui président à toute la vie du métier. Aucun système uniforme n'est imposé, mais chaque « corps » a son organisation et son statut qui varie d'une ville à l'autre comme d'un métier à l'autre, selon les besoins et les circonstances. Surtout on ne trouve dans les corporations ni administration ni bureaux, ni bureaucrates, mais seulement une maison commune pour réunions et fêtes et des hommes de métier élus par leurs pairs « gardes » ou « syndics » ou « consuls » du métier pour en faire observer les statuts et les disciplines. C'est donc un régime discipliné, mais organique, vivant, souple, sans rien de rigide, de mécanisé, d'administratif, sans bureaucratie ni paperasses.

Il faut donc conclure que les ressemblances entre corporatisme et dirigisme sont plus occasionnelles et apparentes que réelles. Et ceci nous amène, pour mieux comprendre leurs différences, à une réflexion plus approfondie sur les principes directeurs de l'une et l'autre conception. Si l'on ne considère que les programmes d'action dans l'actualité, que les mesures d'application immédiate, il peut arriver que le corporatisme se trouve en bien des points d'accord avec le dirigisme, soit pour ordonner l'anarchie, soit pour freiner le collectivisme, et d'ailleurs, sur ce plan, il peut tout aussi bien se trouver d'accord en bien des cas avec le néo-libéralisme ou avec le néo-socialisme. Les corporatistes peuvent tout aussi bien, selon les circonstances, contracter des alliances d'ordre tactique avec des néo-libéraux ou avec les néo-socialistes qu'avec les dirigistes. Cela n'empêche pas que le corporatisme soit dans sa nature profonde bien différent du néo-libéralisme, du néo-socialisme et du dirigisme. Mais pour le comprendre, il faut voir plus loin que les problèmes d'actualité immédiate et porter sa réflexion sur les principes directeurs essentiels qui engendrent, fondent et expliquent ces différentes positions. Nous avons dit que le dirigisme qui cherche une voix moyenne entre libéralisme et socialisme ne répudie pas les principes qui ont mené le monde moderne à l'un comme à l'autre, tandis que le corporatisme est une conversion à d'autres principes régulateurs de tout l'ordre économique et social. Impossible, sans discerner ces principes fondamentaux, de bien voir la nature spécifique du corporatisme et ce qui, malgré les ressemblances apparentes et les ententes occasionnelles, le dis-

tingue profondément des autres systèmes contemporains.

Nous voici donc obligés d'entraîner nos lecteurs sur le terrain des principes tout à fait premiers qui éclairent tout le problème du travail comme tout le problème humain et permettent, comme d'un sommet, la reconnaissance de tout l'ensemble du terrain ; il nous faut envisager les bases, les sources philosophiques de la question, parce que, dans le problème économique et social, comme en tout problème, tout dépend et dérive de la philosophie que l'on adopte.

Pour discerner les principes communs au libéralisme et au socialisme que le corporatisme devra répudier pour répudier l'un et l'autre, il faut aller aux sources les plus profondes de la pensée moderne, à ce qui imprègne cette pensée en ses aspects les plus divers et les plus opposés. Or il est certain que ce qui l'imprègne ainsi foncièrement, c'est la philosophie idéaliste et toute la tournure d'esprit qui résulte de cet *idéalisme*. L'idéalisme, comme le mot même l'indique, c'est la philosophie qui fait un système avec les idées, avec ce qui est dans l'esprit humain, autrement dit c'est *la philosophie qui substitue à l'humble docilité au réel tel qu'il est d'orgueilleuses constructions de l'esprit*. Le réalisme auquel s'oppose cet idéalisme est foncièrement lié à une attitude d'esprit qui est l'humilité, la soumission au vrai, c'est-à-dire, au fond, la docilité à ce qu'a fait le Créateur ; il s'agit d'accepter, de reconnaître la réalité que nous n'avons pas faite, telle que le Créateur l'a faite, et, puisque nous avons un esprit capable de connaître, d'enrichir cet esprit de toute la richesse infinie du réel à amener dans notre pensée en le connaissant tel qu'il est dans la soumission à la vérité — et il s'agit aussi, quand nous passons de l'ordre intellectuel à l'ordre moral, de l'ordre de la connaissance à l'ordre de l'action, de nous soumettre à ce que nous sommes pour devenir meilleurs, d'accepter les lois qui résultent de ce que nous sommes, de notre nature, et lui viennent de son Créateur, lois qui nous tracent l'itinéraire de notre perfectionnement et hors desquelles nous ne pouvons trouver que dégradation et déchéance. Ce réalisme, fait de soumission foncière au Créateur et par là d'acceptation de ses dons, ce réalisme, source unique du bonheur et de la perfection de l'homme qui ne sont possibles que dans la ligne même de ce que le Créateur lui a donné, ce réalisme fondamental imprégnait toute la mentalité, toutes les mœurs et institutions, tout l'ordre spirituel et social de la chrétienté en laquelle a vécu le régime corporatif.

Et c'est contre ce réalisme que s'est dressée la révolte de l'orgueil moderne qui, pour affirmer l'indépendance absolue de l'esprit humain, principe fondamental de toute la pensée moderne, ne veut plus connaître que ce qui est librement construit par cet esprit humain, systèmes d'idées dans l'ordre intellectuel et systèmes de lois dans l'ordre moral et social. Les idées de notre esprit et les lois de notre conscience vont ainsi devenir pour l'homme moderne un absolu qui se substitue au réel et qui va le faire vivre dans un monde de constructions abstraites, systèmes philosophiques, morale idéale et toute théorique, systèmes sociaux, etc. Cet idéalisme — Pascal l'avait bien vu en écrivant « qui veut faire l'ange fait la bête » — est d'ailleurs, malgré les apparences, tout proche du plus bas matérialisme : dès lors, en effet, que notre pensée n'est plus réglée sur le vrai par une docilité constante au réel à connaître tel qu'il est, elle ne peut plus avoir d'autre source que l'impulsion interne de nos passions, de nos cupidités, de nos intérêts, et nous décorerons du nom d'idéal, en en faisant un absolu dans l'esprit, l'attitude que nous commande en réalité l'état de nos glandes et de nos viscères. De là toutes les idéologies qui se partagent le monde moderne et y dressent les hommes les uns contre les autres en camps violemment hostiles. De là donc la possibilité que des systèmes opposés créant les divisions les plus profondes aient en réalité une source commune comme ce sera le cas pour libéralisme et socialisme. L'aboutissement logique de tout l'idéalisme, c'est le marxisme, formé d'ailleurs à l'école de l'idéalisme absolu de Hegel dont il n'est que la transposition matérialiste, menant à voir dans les idéologies le reflet cérébral de l'évolution des forces matérielles construisant l'histoire. Le marxisme est ainsi le terme vers lequel tend toute la mentalité moderne.

Voyons donc comment l'idéalisme va créer toutes les antinomies de la pensée moderne et les oppositions de systèmes. Nos idées ne sont pas créées de toutes pièces par l'esprit humain, elles sont toujours tirées du réel, elles expriment quelque aspect du réel qu'elles nous font connaître — mais elles ne recouvrent jamais la totalité du réel, elles n'expriment qu'un aspect du réel dont elles n'épuiseront jamais l'infinie richesse et l'infinie complexité, elles n'ont donc leur valeur qu'au sein d'une pensée toujours docile au réel, toujours disponible aux leçons du réel, que dans leur relation au réel qui toujours les dépasse et les déborde. Les aspects divers du réel, qui ne s'expriment en nous que dans la multiplicité de nos idées, se lient et s'harmonisent dans le réel comme les diverses perspectives sous lesquelles on peut voir un même monument. Mais que va faire l'idéalisme ? Il va enlever à l'idée son caractère essentiel de relation vivante et toujours ouverte à un réel qui ne la contient qu'en la dépassant pour en faire un tout clos et achevé se suffisant à lui-même, quelque chose d'absolu ayant sa vie totale et suffisante dans l'esprit. Et alors l'esprit qui a adopté cette idée, qui n'exprime qu'un aspect du réel, pour en faire un tout et un absolu va, sur cette base, édifier un « système » qui ne sera qu'une construction de l'esprit et qui niera tous les autres aspects du réel étrangers à l'idée érigée en absolu qui a servi de base. Ainsi les systèmes idéalistes séparent ou isolent un aspect du réel érigé en absolu dans une idée pour en faire le tout du réel en niant le reste du réel. Par là, ils dissocient le réel et en rompent l'harmonie. D'autres systèmes qui éliront quelque autre aspect du réel pour en faire un absolu s'opposeront aux premiers, et à l'unité vivante du réel l'esprit substitue des oppositions artificielles entre les systèmes qu'il a construits. Ainsi, à partir de deux aspects du réel qui se liaient dans le réel, l'idéalisme a créé une antinomie entre deux absolus qui s'opposent dans l'esprit. D'où le partage de toute la pensée moderne entre des idéologies adverses.

C'est à partir de ces oppositions artificielles de systèmes que se créent *les éclectismes*, c'est-à-dire les systèmes conciliateurs, les recherches de voies

moyennes dont justement le dirigisme nous donnera un exemple. Les idéologies adverses sont toujours destructives puisqu'elles ne prennent qu'un côté du réel. Un moment vient donc où, pour éviter leur malfaisance et peut-être aussi pour se rendre quelque peu aux évidences qui viennent du réel, on cherche une solution intermédiaire. Mais si l'on ne remonte pas aux principes, si l'on reste sur le terrain où se combattaient les idéologies adverses, on se contente de créer un nouveau système du type « éclectique » qui n'est qu'un compromis, un partage plus ou moins bien dosé entre les idéologies adverses, c'est-à-dire, en définitive, bien plus un mélange d'erreurs qu'une reconnaissance du vrai. On en arrive alors à concevoir le réel, non plus comme un tout ou tout se lie et se tient, mais comme quelque chose d'extrêmement tendu, comme un équilibre toujours fragile entre des forces contraires. Telle est en particulier, entre individualisme et collectivisme, la conception foncière de Proud'hon reprise avant cette guerre par A. Dandieu, R. Aron et A. Marc dans l'école dite de « l'Ordre nouveau ».

Le seul moyen d'éviter l'équilibre instable et artificiel de ces éclectismes est ce que G. Thibon appelle si bien un « retour au réel ». Il faut sortir de la plaine avec ses perspectives opposées pour monter sur le sommet d'où l'on découvre tout le panorama du réel, où tout se lie et se tient. Mais il faut l'effort de monter, c'est-à-dire de se dégager des vues et constructions de l'esprit pour reconquérir l'humble docilité qui rend l'esprit perpétuellement disponible à toutes les leçons du réel toujours plus riche que ses idées. Pour cela, il ne suffit pas de chercher à concilier et à trouver une voie moyenne sans remonter aux principes, il faut, au contraire, aller jusqu'aux sources des antinomies et des erreurs, répudier complètement les principes engendrés par l'idéalisme, et réaliser une conversion à de nouveaux principes qui rendent l'esprit disponible à toute la richesse du réel.

Nous tenons là le problème-clé de toute la pensée moderne. On le comprendra mieux en le précisant par quelques exemples. L'une des plus funestes dissociations opérées par l'idéalisme est, certes, celle qui brise l'unité de la nature humaine. Dès lors qu'on isole de la réalité humaine totale, qui est à la fois matérielle et spirituelle, son seul aspect matériel pour en faire par la considération de l'esprit quelque chose d'absolu et de complet qui se suffise, on conçoit quelque chose qui n'est plus que pure matière, et c'est le matérialisme absolu. Si c'est au contraire le seul aspect spirituel de l'homme que l'on isole et porte à l'absolu, on en fait quelque chose qui n'est plus que pur esprit — et nous n'avons pas besoin de souligner combien ce spiritualisme absolu engendre fatalement par réaction le matérialisme dès qu'on devient attentif à l'immédiate évidence des facteurs matériels de la réalité humaine. Entre les deux, la voie moyenne de l'éclectisme sera cherchée par quelque dualisme cartésien qui fera de l'homme l'incompréhensible mélange d'un esprit pur et d'un corps purement matériel. Mais cet éclectisme ne peut tenir, le rôle des facteurs matériels dans toute notre vie intellectuelle et morale en exclut l'irréel esprit pur des spiritualismes, et il ne reste plus que le matérialisme tant qu'on ne se décidera pas à reconsidérer l'homme dans sa réalité totale faite d'un corps qui n'est humain qu'animé par la vie spirituelle d'une âme, et d'une âme qui ne vit que dans le corps qu'elle anime.

Après l'antinomie esprit-matière, un autre exemple nous sera fourni par l'antinomie individu-société qui dresse l'un contre l'autre individualisme et collectivisme, selon que l'on fait de l'individu un absolu se suffisant à lui-même isolé de la société qui ne sera plus, pour lui, qu'un contrat accidentel ou une contrainte étrangère, ou qu'au contraire on fait de la société un absolu dans lequel l'individu est totalement absorbé et disparaît. C'est encore là l'idéalisme qui ne connaît que la notion abstraite et absolue d'individu ou la notion abstraite et absolue de société, alors que la véritable réalité des mœurs humaines est à la fois et indissolublement individuelle et sociale, de même que la véritable réalité humaine est à la fois matérielle et spirituelle.

Il faut enfin citer — car elle est capitale pour la question qui nous occupe ici — la fameuse antinomie autorité-liberté, source de tant de confusions de la pensée moderne. On y opposera une notion abstraite et absolue d'autorité négatrice de toute liberté et une notion abstraite et absolue de liberté négatrice de toute autorité selon le schéma typique de la pensée idéaliste et c'est à partir de là, à partir de ces deux notions isolées du réel et considérées par l'esprit comme un absolu et comme un tout, qu'on concevra autorité et liberté comme deux forces contraires s'opposant l'une à l'autre et s'excluant mutuellement. Avec ce point de départ, il restera aux plus sages la ressource d'un éclectisme qui cherchera un compromis entre autorité et liberté, un équilibre de tension entre les deux forces opposées, et soutiendra qu'il faut bien sacrifier un peu d'autorité pour assurer la liberté qui est indispensable et aussi sacrifier un peu de liberté pour assurer l'autorité qui est indispensable. Ce n'est qu'en quittant les notions abstraites et absolues d'autorité et de liberté telles que les a constituées l'esprit en les mettant à part du réel pour en faire un tout, et qu'en revenant à la considération de la véritable réalité sociale humaine, que l'on pourra voir l'harmonieuse union de l'autorité et de la liberté dans les véritables exigences de l'homme réel cherchant sa perfection.

Si on regarde l'homme dans sa réalité humaine complète, on s'aperçoit qu'il n'est pas seulement individu, mais être social solidaire des autres hommes, qu'il ne peut trouver sa perfection humaine, avec le plein épanouissement de sa liberté, sur le plan du simple bien individuel puisque l'individu isolé serait réduit à une vie presque animale sans cesse dépendante de toutes les forces de la nature et toute menée par ses instincts. Le vrai bien humain, avec la vraie culture de la liberté, étant donc un bien commun qui ne s'obtient que dans la collaboration et par la vie sociale, et la vie sociale entre des individus dont les tendances divergent et souvent s'opposent ne pouvant être réalisée que par l'unité d'action et la direction commune qu'apporte le commandement et le gouvernement d'une autorité, la vraie liberté humaine telle qu'elle existe réellement ne peut se maintenir et se développer que protégée, éduquée et guidée par des autorités tutélaires. Une liberté isolée, prise comme un tout clos et un absolu, serait en réalité une liberté désarmée et

sans forces, esclave du souci perpétuel de la subsistance et de la protection contre toutes les forces hostiles entièrement livrée au jeu aveugle des appétits et des instincts. Les seules possibilités réelles d'existence et de développement des libertés se trouvent dans la vie plus humaine qui est le fruit de la vie sociale et de l'éducation et n'est réalisée que par des autorités. Mais par ailleurs la société dans sa véritable réalité humaine n'est pas un mécanisme dont les individus ne seraient que des rouages, elle est l'œuvre commune des individus concourant à leur commun bien humain, aussi la véritable autorité n'est-elle pas quelque chose qui forme un tout suffisant à lui-même et existe sans les libertés, menant les individus par la seule force physique de la contrainte comme des rouages d'un mécanisme, elle n'est pas une force physique de contrainte, mais un pouvoir moral ou droit de commander qui n'existe que corrélativement au devoir de lui obéir et se fonde, comme ce devoir lui-même, sur les exigences du vrai bien humain, qui est un bien commun, l'autorité dans sa véritable réalité humaine n'existe donc qu'obtenant l'obéissance des libertés humaines, elle n'existe pas isolée des libertés qui lui obéissent en constituant sous sa conduite un véritable ordre humain orienté par elle vers le vrai bien humain. Et l'autorité est d'autant plus forte qu'elle obtient une plus libre obéissance comme la liberté est d'autant plus parfaite qu'elle est mieux protégée, éduquée et guidée par l'autorité. L'autorité réelle et la liberté réelle, loin donc d'être antinomiques, sont complémentaires et nécessaires l'une à l'autre dans la véritable réalité humaine.

Ces quelques exemples qui nous font saisir le mécanisme de la pensée moderne imprégnée d'idéalisme, nous mettent maintenant en mesure de comprendre comment cette pensée moderne, s'appliquant aux problèmes de la production et de l'échange, a pu sécréter le libéralisme d'une part et le socialisme d'autre part, puis à la lumière de leur échec l'entre-deux éclectique du dirigisme. Nous avons déjà indiqué comment l'idéalisme enfante le libéralisme en portant à l'absolu une notion abstraite et théorique de liberté isolée de la réalité concrète des libertés humaines. C'est la liberté avec un grand L des principes de 1789. L'homme qui vivait avant 1789 dans un régime fait de toute une hiérarchie de corps sociaux divers avait une liberté délimitée et circonscrite par les disciplines des corps sociaux auxquels il appartenait, mais il jouissait ainsi réellement des libertés réelles et concrètes assurées par les droits et privilèges que garantissaient ces corps sociaux et incarnées par eux en des institutions qui les sauvegardaient ; l'homme, d'après 1789, a été libéré de toutes règles et disciplines, il possède une liberté générale et absolue que, théoriquement rien ne limite, en réalité il ne peut exercer cette liberté absolue et toute théorique parce qu'il est livré par elle isolé, désarmé et sans protection à toutes les forces hostiles réelles qui vont le dominer. Dans le domaine qui nous occupe, le libéralisme veut livrer la production et les échanges au jeu sans frein d'une liberté qu'il ne conçoit que comme absolue et dont il fait la base d'un système économique. Parce qu'elle est théorique et abstraite, toute conçue par l'esprit qui l'isole de la réalité humaine des faits économiques, la liberté de la production et des échanges réclamée par les libéraux ne peut être envisagée par eux que comme absolue, ne souffrant les disciplines d'aucune association, d'aucune institution, d'aucun corps social. Elle aboutit en réalité à la dictature économique de ceux qui, mieux armés au départ pour en user, en profiteront pour s'enrichir sans limite et concentrer entre leurs mains tous les moyens de production, constituant ainsi le capitalisme. Les autres, jouissant toujours, en théorie, d'une liberté absolue, n'auront, en réalité, que la liberté de louer leur travail en subissant comme des esclaves toutes les conditions imposées par les maîtres des moyens de production dont ils deviennent les simples instruments, ou de mourir de faim : liberté de la gazelle sous les griffes du lion. Cette jonction d'une liberté théorique absolue à l'absence de toute liberté réelle des hommes ainsi isolés et désarmés devait constituer la classe prolétarienne.

D'autre part, les hommes sont naturellement portés à user de leurs libertés isolées et désarmées pour retrouver une protection et des droits réels en s'associant et, pour cela, en acceptant librement de se soumettre à des disciplines communes. Mais les libéraux vont, au nom de leur principe théorique de liberté absolue et de leur notion abstraite d'individu isolé formant à lui seul un tout achevé et indépendant, interdire ces associations sans cesse renaissantes et, par là, enlever la liberté réelle et concrète de s'associer et d'accepter les disciplines aux individus réels que leurs tendances naturelles et la conscience de leur insuffisance portent spontanément à l'association et à la discipline. Le système libéral est donc bien un cadre purement idéal et irréel imposé à une réalité humaine qui s'y refuse et que tout porte aux disciplines de l'association ; il constitue ce que M. le professeur Noyelle a si bien nommé, en face de « la chimère socialiste », « l'utopie libérale », « Utopie » au sens littéral et étymologique du mot, car cet éminent économiste montre d'une manière décisive qu'il n'a jamais fonctionné nulle part.

L'utopie libérale devait susciter une violente réaction de la part de ceux qui en étaient les victimes en étant privés effectivement de toute liberté réelle au nom d'une liberté idéale érigée en système et aboutissant pratiquement à la liberté des plus forts d'exploiter les plus faibles. Mais cette réaction devait suivre deux chemins bien différents dans leur réalité profonde quoiqu'ils se rencontrèrent et se mêlèrent sans cesse parce que tracés souvent par les mêmes hommes. Le premier chemin était profondément enraciné dans le réel et les plus vraies tendances de la nature humaine : c'est le mouvement qui, sorti des véritables besoins humains, porta les travailleurs à reconstituer des associations professionnelles pour la défense de leurs intérêts communs. Sa manifestation la plus éclatante vint des plus déshérités : ce fut le mouvement syndical. Mais en même temps que ce chemin issu de la réalité des besoins humains et des tendances de l'humaine nature, l'atmosphère idéaliste de la pensée moderne devait en ouvrir un autre, le chemin des constructions de l'esprit, le chemin de ce que nous avons déjà nommé avec M. Noyelle « la chimère socialiste ».

JEAN DAUJAT.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

AVRIL 1947

MARDI 1er. — ETRANGER. — Mort du roi Georges II de Grèce, à *Athènes*. Né en 1890, premier fils de Constantin, il se vit préférer par les Alliés, à l'abdication de ce dernier (le 12. 7. 17) son frère cadet, Alexandre Ier, qui régna jusqu'en octobre 1920. Constantin, son père, régna à nouveau ; à sa mort, en 1922, Georges II devint roi. Il quitta le pays en 1923, la République étant proclamée. Après un coup d'Etat, en 1935, par le général Condylis, un plébiscite le ramena sur le trône. En 1941,à la suite de l'invasion allemande, il se rendit successivement en Crète, en Egypte, en Angleterre. Le 2 septembre 1946, un nouveau plébiscite le ramena à Athènes. Aujourd'hui, son frère Paul lui succède.

— Bien que réunis pour la première fois à *Moscou*, en « séance privée », les Quatre ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, d'U. R. S. S., de Grande-Bretagne et de France n'ont abouti à aucune décision pratique sur les problèmes touchant le niveau industriel de l'Allemagne et des réparations.

— Le projet gouvernemental instituant la conscription en temps de paix en *Angleterre* est approuvé par la Chambre des Communes, après qu'une motion travailliste eut été repoussée par 386 voix contre 85.

— A *Washington*, le président Truman signe la loi mettant fin à la conscription aux U. S. A.

— M. Bollaert, haut-commissaire de France en Indochine, arrive à *Saïgon*.

— Un accord concernant l'exterritorialité est signé entre *l'Italie* et le *Vatican*.

MERCREDI 2. — Le bureau de la C. G. T., dominé par le parti communiste français, demande à ses organisations de rester prêtes à riposter à toutes les tentatives contre la République et la démocratie, par réaction contre les interventions du général de Gaulle.

ETRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce que Mgr Paul Cheikho, du diocèse patriarcal de Mossoul, est nommé évêque résidentiel d'Akra *(Irak)* ; que Mgr Katcho, vicaire général du patriarche de Babylone (rite chaldéen) à Mossoul, est nommé à l'évêché titulaire d'Arsamosata et en même temps auxiliaire du patriarche de *Mossoul ;* que Mgr Raphaël Rabban, du diocèse de Mossoul, est nommé à l'évêché résidentiel d'Amadia *(Irak)*.

— Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité le projet donnant aux Etats-Unis la tutelle des îles du Pacifique, autrefois sous mandat japonais.

— A *Madagascar*, des troubles éclatent en certains districts de l'île, où l'état de siège est proclamé.

JEUDI 3. — Le groupe parlementaire du Mouvement démocratique de la Rénovation malgache s'élève contre les informations qui le rendraient responsable des incidents de Madagascar.

ETRANGER. — Mort de Mgr Ferdinand Ricca, évêque de Trapani *(Italie)*. Né à Vitoria (archidiocèse de Syracuse) le 16 octobre 1880, prêtre le 19 décembre 1903, élu évêque de Trapani le 13 septembre 1932, il était évêque assistant du Trône pontifical.

— Les mineurs du bassin de la *Ruhr* font grève pour protester contre l'insuffisance du ravitaillement.

— Faisant suite à l'accord d'immigration signé à *Rome* le 21 mars, un protocole réglant l'envoi en France de mineurs italiens, en échange de fourniture de charbon, est paraphé dans la capitale italienne.

— A *Moscou*, MM. Bevin et Vychinski s'entretiennent de l'aménagement du pacte anglo-soviétique qui n'aboutira pas.

VENDREDI 4. — ETRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce la nomination à l'évêché titulaire d'*Eresso* de Mgr Zaccaria de Vizcarra, du diocèse de Vitoria (Espagne), assistant ecclésiastique général de l'Action catholique espagnole.

SAMEDI 5. — M. Pierre-Aimé Touchard est nommé admnistrateur de la Comédie-Française.

ETRANGER. — A *Moscou*, les quatre ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, d'U. R. S. S., de Grande-Bretagne et de France exposent leur position respective sur l'organisation politique de l'Allemagne d'après-guerre.

— Les mineurs de la *Ruhr* reprennent le travail.

— Au *Japon* ont lieu les élections des gouverneurs de province et des maires. Les Japonais votent pour la première fois depuis la guerre. Les partis conservateurs, et notamment les libéraux, remportent une grande victoire. Les socialistes, par contre, subissent un échec.

DIMANCHE 6. — En présence de M. Jefferson Caffery, ambassadeur des U. S. A., le général de Gaulle préside à Strasbourg les cérémonies anniversaires de la délivrance de l'Alsace et exalte à cette occasion l'amitié franco-américaine. Assistaient notamment aux cérémonies les généraux Delattre de Tassigny, Juin, Kœnig, l'amiral Thierry d'Argenlieu ; le préfet du Bas-Rhin et le maire de Strasbourg ; les parlementaires du département. Auparavant, le général de Gaulle avait été reçu à la cathédrale par S. Exc. Mgr Weber.

— Le *Journal Officiel* publie la loi fixant l'indemnité accordée aux salaires anormalement bas.

ETRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce que Mgr Daniel Tavares de Baeta, trésorier de la Curie métropolitaine de Marianna, est promu à l'évêché titulaire de Parnassus et nommé auxiliaire de S. Exc. Mgr Elvesio Gomez de Oliveira, archevêque de Marianna *(Brésil)*.

— A la *Cité du Vatican*, le Saint-Père reçoit une délégation de dirigeants de l'U. N. R. R. A. et leur adresse un discours où il souhaite ardemment « la paix du Christ dans les cœurs et la concorde entre les nations ».

— Aux *Etats-Unis*, à l'occasion de l'anniversaire de Jefferson, fondateur du parti démocrate, le président Truman réaffirme le désir de son pays de défendre les peuples dont les libertés sont menacées.

LUNDI 7. — Parlant à Strasbourg, le général de Gaulle renouvelle ses critiques contre les partis et préconise un Rassemblement du peuple français.

ETRANGER. — Mort de S. Exc. Mgr Aristide de Araujo Porto, évêque de *Montesclaros*. Né à Saint-Jean-Népomucène (diocèse de Marianna) le 5 octobre 1882, prêtre le 16 juillet 1905, élu évêque titulaire de Theveste le 8 mai 1931 et coadjuteur à Montesclaros, il avait été nommé évêque de ce diocèse le 20 juillet 1943.

— A la *Cité du Vatican*, le Saint-Père reçoit en audience près de 2 000 étudiants représentant la jeunesse étudiante de France, et leur adresse en français un message. (Voir *la D. C.*, t. XLIV, col. 527).

— A la Conférence de *Moscou*, M. Molotov se trouve seul pour admettre que l'Allemagne soit consultée par plébiscite pour décider de son organisation future et, plus spécialement, sur le fédéralisme et l'unité politique.

— A *Madagascar*, de nouveaux incidents éclatent.

— Aux *Etats-Unis*, une grève est déclenchée chez les téléphonistes, touchant plus de 300 000 travailleurs et paralysant l'activité du pays.

— M. Dewey, gouverneur de l'Etat de *New-York*, signe une loi interdisant toute activité au parti communiste, tant qu'il n'aura pas communiqué aux autorités la liste complète de ses membres.

— Le célèbre constructeur d'automobiles, Henry Ford, meurt à *Détroit* (Etats-Unis), à l'âge de

83 ans. Il mit au service de son pays toutes les ressources de son industrie. Il fut, d'autre part, l'auteur de plusieurs ouvrages, dont : *Ma vie et mon travail, Aujourd'hui et demain, En allant de l'avant.*

— Contrairement aux renseignements fournis par les Russes, l'archevêque de *Cologne* affirme que le nombre des prisonniers allemands en U. R. S. S. se monte à 3 à 4 millions.

— La 36e Conférence de l'Union interparlementaire inaugure ses travaux au *Caire.*

MARDI 8. — ETRANGER. — Au Conseil de sécurité, M. Gromyko, représentant soviétique, critique violemment l'aide économique apportée à la Grèce et à la Turquie par les Etats-Unis, déclarant que cette initiative ignore, affaiblit et sape l'autorité de l'O. N. U.

— En raison de sa santé, le roi de *Danemark* remet ses pouvoirs à son fils aîné, le prince Frédéric.

— Au *Liban*, bien que son mandat ne vienne à expiration qu'en septembre, la Chambre est dissoute et de nouvelles élections auront lieu ultérieurement.

— *A Madagascar*, M. Jules Ranaïvo, élu conseiller de la République le 30 mars (candidat du Mouvement démocratique de la Rénovation malgache), est arrêté à la suite des récents événements survenus dans l'île.

— Les grèves et les manifestations continuent dans plusieurs parties de l'Italie.

MERCREDI 9. — M. René Paira, préfet du Haut-Rhin, quitte la France pour l'U. R. S. S., afin d'y rechercher les Alsaciens et Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht et qui seraient encore détenus dans des camps de prisonniers.

— Le comte de Paris publie un communiqué où il condamne le régime actuel des partis et toute prétention d'une faction à se saisir de l'Etat pour elle et pour son chef.

ETRANGER. — Si Mohammed Ben Youssef, sultan du Maroc, arrive à *Tanger* en visite officielle.

— Les derniers soldats américains quittent l'*Islande.*

— En *Grèce*, une offensive générale contre les partisans opérant en Macédoine et en Thessalie est déclenchée. D'importants effectifs, dont des troupes parachutées, des éléments de l'aviation, de la marine et de la gendarmerie y prennent part.

— A *Rome*, s'ouvre le Congrès international de *Pax Romana* en l'Institut de l'Assomption.

JEUDI 10. — M. Depreux, ministre de l'Intérieur, quitte Paris pour l'Algérie, où il doit effectuer un voyage d'information et étudier la situation, notamment en Kabylie.

ETRANGER. — A la Conférence de *Moscou*, le général Marshall et M. Bevin se prononcent pour l'intégration économique de la Sarre à la France, M. Molotov se réserve.

— A *Genève*, s'ouvre la Conférence internationale du commerce. Elle pose à 17 pays le problème de leur solidarité.

— A l'ambassade de France à *Rome*, S. Exc. le professeur Jacques Maritain remet, au nom du gouvernement de la République française, les insignes de l'ordre de la Légion d'honneur à S. Em. le cardinal E. Tisserant, à LL. EExc. NN. SS. André Julien, doyen de la S. C. Rote ; Louis de Courrèges d'Ustou, évêque titulaire de Crisipolis de Macédoine, recteur de Saint-Louis des Français, et à Mgr René Fontenelle, chanoine de Saint-Pierre.

VENDREDI 11. — Le 59e Congrès de l'Union des œuvres, tenu à Bordeaux depuis le 9 avril, se clôture aujourd'hui, ayant réuni 3 000 congressistes autour de LL. EExc. NN. SS. Feltin, Dubourg, Terrier, Moussaron, Louis, Mégnin et Jacquin ; MM. les abbés Courtois, Michonneau, M. le chanoine Boulard, etc.

— Le Congrès international des infirmières catholiques, réuni depuis le 7 avril, se clôt à *Rome*. 17 nations y étaient représentées. Les travaux du Congrès se sont ouverts sous la présidence de S. Em. le cardinal Pizzardo. Après les journées consacrées à la profession, à l'évolution des services sanitaires et médicaux sociaux, à l'étude des problèmes concernant les Associations catholiques, les conclusions du Congrès furent présentées par le cardinal Pizzardo et par Mlle Vankeerberghen, présidente de l'Association des infirmières catholiques belges, organisatrice du Congrès. Les congressistes ont été admises en audience par le Saint-Père avec les étudiants français.

ETRANGER. — A *Moscou*, M. Molotov se refuse à toute décision immédiate à propos de la Sarre.

— Au *Vatican*, le Saint-Père reçoit 150 officiers et militaires catholiques des armées britanniques, venus lui offrir une statue de Notre-Dame de Walsingham en témoignage de gratitude. La délégation est conduite par le R. P. Pierre M. Dorman, aumônier militaire en chef.

— L'échange de population prévue entre la *Hongrie* et la *Tchécoslovaquie* commence.

— En *Allemagne*, le gouvernement américain abandonne le séquestre des biens nazis aux gouvernements des pays.

— Le gouvernement de *Finlande* démissionne, à la suite des divergences entre les sociaux-démocrates, les agrariens et les démocrates, au sujet de la politique économique.

SAMEDI 12. — ETRANGER. — A *Madagascar*, deux députés et deux conseillers de la République du Mouvement de Rénovation malgache, sont arrêtés. M. de Coppet, haut-commissaire, affirme que « la France et les Français sont à Madagascar et y resteront ».

— A *Tanger*, le sultan remet à la presse une déclaration dans laquelle il insiste sur l'unité du Maroc et sur les liens qui l'unissent aux autres peuples arabes.

DIMANCHE 13. — M. Vincent Auriol, président de la République, partant pour un voyage officiel en Afrique occidentale française (qui le conduira de Dakar à Niamey), quitte Paris pour Toulon.

— A Vieillevigne, mort de M. le chanoine Lucien-Marie-Joseph Crouzil, né au Fayet le 22 janvier 1875, prêtre le 22 septembre 1899, professeur à l'Institut catholique de Toulouse et aumônier de l'école Sainte-Barbe en 1901, aumônier du lycée le 1er octobre 1908, chanoine le 19 août 1917, doyen de la Faculté de droit canon à l'Institut catholique.

11 mai 1947. — N° 990. — Nouvelle série : N° 78

Ce numéro contient :

Le numéro 989 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Le directeur : R. Berteaux.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.